

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
21 novembre 2005
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 8h30.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette dernière réunion du Conseil de fondation en 2005. Il se réjouit que tout le monde soit présent à Montréal et regrette de n'avoir pas pu offrir la neige. Pour s'en tenir à la politique de transparence de l'AMA, la réunion est publique; elle compte non seulement des observateurs, mais aussi des journalistes. Cela ne signifie pas que les membres ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent, mais il tient à rappeler à l'assistance qu'elle n'est pas composée que de membres du Conseil de fondation.

Il va faire passer la liste de présence à ceux qui sont membres et assistent à cette réunion. Les observateurs qui souhaitent que leur présence soit mentionnée sont volontiers invités à la signer également.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. Pound, Président de l'AMA; M. Mikkelsen, ministre de la Culture et du Sport, Danemark, vice-président de l'AMA; Mme Datuk Azalina Othman Said, ministre de la Jeunesse et des Sports, Malaisie; le Dr Tamás Aján, président de la Fédération internationale d'haltérophilie et membre du CIO; M. Reginald Farley, ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, Barbade; M. Karlheinz Demel, président du Comité antidopage autrichien, représentant M. Schweitzer, secrétaire d'état aux Sports, Autriche; M. Jari Kurri, membre du CIO et de la commission des athlètes du CIO; M. George Walker, représentant le secrétariat général du Conseil de l'Europe; M. Rich Young, représentant l'Association des Comités nationaux olympiques; Mme Taeyong Jung, représentant le ministère de la Culture et du Tourisme de Corée; M. Kaltschmitt, représentant le CIO; Mme Sue Neill, représentant M. Owen, ministre d'État (Sport), Canada, et président du comité éthique et éducation de l'AMA; le professeur Ljungqvist, membre du CIO et président du comité santé, médecine et recherche de l'AMA; Mme Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Charmaine Crooks, membre du CIO et de la commission des athlètes du CIO; le colonel Saidu Sambawa, ministre des Sports et du Développement social, Nigeria; M. Kangcheng Shi, représentant M. Duan Shijie, vice-ministre, Administration générale du sport d'État, Chine; le professeur Eduardo Henrique de Rose, représentant l'Association des Comités nationaux olympiques; M. Agnelo Queiroz, président du CONSUDE et ministre des Sports, Brésil; M. José Pascual, représentant du Comité international paralympique; M. Richard Caborn, ministre des Sports et du Tourisme, Grande-Bretagne, également à la présidence de l'Union européenne; le professeur David Gerrard, président de l'Agence antidopage néo-zélandaise, représentant l'honorable Trevor Mallard, ministre des Sports, Nouvelle-Zélande; M. Ali Rezgui, représentant le ministre de la Jeunesse et des Sports, Algérie; M. Nishisaka, directeur général adjoint du bureau des Sports de compétition et de la Jeunesse, représentant M. Hase, vice-ministre exécutif de l'Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Fetisov, président du comité d'état de la Fédération russe pour l'éducation physique et le sport, représentant le Conseil de l'Europe; M. Robert Fasulo, directeur de l'ASOIF, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président de l'ITF; M. Gottlieb, représentant M. Scott Burns, bureau national du contrôle

des drogues à la Maison Blanche; M. Reddie, membre du CIO et président du Comité national olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. Lyons, directeur général en chef remplaçant, division des Arts et des Sports, département de la Communication, Technologie et des Arts, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; M. Hayashi, directeur du bureau régional Asie/Océanie; M. Swigelaar, directeur du bureau régional Afrique; M. Howman, directeur général de l'AMA; M. Andersen, directeur standards et harmonisation, AMA; M. Jean-Pierre Moser, qui vient d'être nommé directeur du bureau régional de l'AMA à Lausanne et qui prendra ses fonctions en février 2006; M. Diego Torres Villegas, qui vient d'être nommé directeur du bureau régional de l'AMA à Montevideo; Mme Hunter, directrice de la Communication, AMA; le Dr Garnier, directeur médical, bureau régional de Lausanne; le Dr Rabin, directeur scientifique de l'AMA; M. Niggli, directeur financier et juridique de l'AMA.

Les observateurs suivants ont signé la liste de présence : Peter Schonning, Torben Hoffeldt, C. de Kepper, Ichiro Kono, Alastair Mullin, Nikolay Durmanov, Kwanele Mashiyi, Pumla Nene, Patrick Schamasch, Valéry Genniges, Dmitry Tugarin, Damien Ressiot, Christophe Beaudufe, Fook Wong, Roger Internetb, Akinwumni Amao, Amy Ward, Paul Marriott-Lloyd, Matthew Reader, Ludmila Čermáková, Shin Asakawa, Tadashi Arai, Yasuhiro Yonehara, Manuel Fonseca, Javier Odriozola, John Scout, Olufemi George, Luiz Garcia, Yuan Hong, Stanislas Frossard, Adrian Lorde, Neil Murrell, Joe Van Ryn, Joseph de Pencier, Tenille Hoogland, Jacob Schouenborg, Ramlan Abdul Aziz, David Chiam, Jean-Sébastien Fabry, Yong Seung Kim, Brian Blake.

2. Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 16 mai 2005 à Montréal

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des commentaires à formuler à propos du procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 16 mai 2005 à Montréal. À défaut de commentaires ou de modifications proposés avant midi, il considérera ce procès-verbal approuvé tel que distribué.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 16 mai 2005 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport écrit traite plusieurs points de l'ordre du jour et il n'entrera pas dans les détails à leur sujet. Brièvement, il souhaite féliciter les gouvernements d'avoir accompli la tâche à laquelle ils s'étaient engagés à Copenhague en 2003 de créer un traité international pour adopter le Code. Ceci est intervenu en octobre et un rapport complet en sera donné le jour même.

La FIFA est un point qui intéresse tout le monde. L'AMA, sur les instructions du Comité exécutif à la réunion de septembre, a déposé une demande d'avis consultatif auprès du TAS à Lausanne. Le mardi précédent, il a appris à l'occasion d'une présentation d'un juriste de la FIFA au Conseil de l'Europe que cette Fédération avait elle aussi soumis une demande d'avis consultatif au TAS. Dans le respect de ses principes de transparence et de dévoilement complet depuis sa création, l'AMA avait envoyé une copie de son dossier à la FIFA. Elle lui a écrit pour lui demander une copie de ses documents, et les membres ont devant eux une copie de la correspondance qui s'en est suivie. La FIFA a répondu par écrit en refusant de transmettre ces documents à l'AMA. Les membres trouveront dans leur dossier une copie de la lettre du Président de l'AMA au

président de la FIFA, avec l'expression des sentiments appropriés concernant cette position. L'AMA s'en remet au TAS, qu'elle respecte et dont elle est convaincue qu'il traitera ces deux affaires de la manière la plus appropriée qui soit. Naturellement, c'est au TAS de décider, et non à l'AMA.

En ce qui concerne les Jeux olympiques de Turin, il précise clairement que l'AMA n'a jamais demandé au gouvernement italien de réduire, d'assouplir ou de renoncer à sa législation nationale au cours des Jeux olympiques. L'AMA n'a aucun avis sur la manière dont les Jeux olympiques sont menés, sauf à vouloir garantir que le programme de contrôle du dopage respecte le Code. Une équipe d'Observateurs indépendants assistera aux Jeux olympiques pour observer le programme de contrôle du dopage et fera savoir par un document qui sera rendu public si ce programme a été effectué dans le respect des règles. L'AMA a déjà pris connaissance des règles, lesquelles respectent le Code. À présent, il s'agit pour elle d'observer et de rendre un rapport sur l'application durant les Jeux olympiques.

Il souhaite s'exprimer au sujet d'un article qui a paru dans *L'Équipe* à la fin du mois d'août. Il a reçu une attention considérable de la part des médias, ce qui a entraîné des craintes de l'AMA à propos de l'enquête. Elle s'est elle-même lancée dans une enquête. L'Agence s'est adressée aux personnes qu'elle estimait concernées. Certaines ont répondu, et d'autres ont opposé un refus de répondre aux questions. L'AMA, à son avis, détient tout le matériel nécessaire à la préparation d'un rapport. Elle a engagé un avocat sur place pour la conseiller de manière pertinente, et, lorsque le rapport sera terminé, elle le publiera de façon normale.

Concernant les ligues professionnelles, ceux qui ont suivi les affaires aux États-Unis durant les derniers mois auront noté que du travail législatif a été réalisé par divers représentants et sénateurs pour traiter du dopage au sein des ligues professionnelles. Ces ligues sont des entreprises privées gérées par leurs propriétaires avec la participation d'associations de joueurs très puissantes. La semaine précédente, les propriétaires du baseball sont parvenus à un accord avec les joueurs en vue de modifier le programme de contrôle du dopage. Ils ont allongé la Liste des substances interdites pour inclure les amphétamines, sans pour autant adopter la Liste des interdictions de l'AMA. Ils ont imposé une série de sanctions : suspensions de 50 matches pour une première infraction (au cours d'une saison de 162 matches, suivis des séries d'après-saison), 100 matches pour une récidive (ce qui équivaut à cinq à six mois) et une suspension à vie pour la troisième infraction, qui pourra être commuée en une période de deux ans si les joueurs gagnent leur appel. Il s'agit bien d'une progression dans l'attitude des responsables du baseball aux États-Unis, sans qu'on soit pour autant parvenu au respect du Code. L'AMA continuera régulièrement à faire des commentaires et rencontrera les responsables pour tenter de faire avancer la question. L'IBAF, quant à elle, respecte le Code, et les joueurs de baseball qui souhaitent participer aux tournois internationaux, y compris les Jeux olympiques (si le baseball devait être de nouveau inclus au programme des Jeux), sont assujettis aux contrôles prévus par le Code mondial antidopage, ce qui signifie que les joueurs de baseball s'entraînant hors saison dans les pays qui respectent le Code seront assujettis au régime de contrôles de l'AMA.

Pour en rester aux États-Unis, l'AMA a été informée que ce pays acquittera sa contribution 2005 par un double versement, à savoir une participation aux finances de l'AMA d'un montant significatif d'environ USD 3 millions. Dorénavant, la contribution des États-Unis sera perçue avant la fin de l'année précédente. Il s'agit d'une avancée considérable, et l'AMA se félicite de l'action menée par M. Burns et son équipe pour faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Le directeur juridique et lui-même assisteront à un symposium organisé par le TAS en janvier, et il souhaite profiter de cette occasion pour soulever quelques questions à propos desquelles l'AMA s'inquiète, notamment de la manière dont les décisions sont rendues. Plus précisément, l'AMA est préoccupée par le fait que certains arbitres sont un jour juges et le lendemain avocats plaidant la cause devant les juges. D'autres questions importantes en relation avec la liste des arbitres potentiels inquiètent l'Agence, car elle a

le plus grand respect pour le TAS et elle préférerait ne pas avoir à envisager de conflit ou de parti pris. Les décisions actuelles rendues par le tribunal aident l'AMA à élaborer une jurisprudence étoffée. La majorité des cas qu'elle a plaidés elle-même ou soutenus devant le TAS a donné des résultats qui sont autant de soutiens significatifs au Code. En revanche il y en a un ou deux qui indiquent que de légères modifications sont nécessaires dans la manière dont l'AMA fonctionne, et c'est ce qu'elle va faire.

Son rapport écrit contient d'autres points. Il répondra volontiers aux questions à leur sujet.

LE PRÉSIDENT explique, en ce qui concerne la question de la FIFA, qu'en mai dernier, immédiatement avant la réunion du Conseil de fondation, le Comité exécutif avait conclu que la FIFA ne respectait pas le Code. Elle en a rendu compte au Conseil de fondation, et la décision a été très bien soutenue. L'AMA a toutefois déclaré qu'elle savait que la FIFA allait tenir son congrès en septembre et qu'elle lui avait indiqué que des modifications seraient portées à ses règles en vue d'assurer le respect du Code mondial antidopage. Il a été procédé à certains ajustements des règles avant et pendant le congrès, à l'issue duquel la FIFA a déclaré à l'AMA qu'elle estimait qu'elle avait modifié ses règles et qu'à présent elle respectait le Code mondial antidopage. La FIFA a transmis à l'AMA une copie de ses règles. L'Agence les a examinées à la réunion de son Comité exécutif de septembre sans conclure que la FIFA respectait le Code. Plutôt que de se lancer dans une confrontation, elle a estimé que le plus simple pour sortir de cette situation conflictuelle était de demander un avis consultatif au TAS. L'AMA n'en a pas pour autant modifié sa précédente décision selon laquelle la FIFA ne respecte pas le Code. Elle a simplement déclaré qu'elle suspendait l'effet de sa décision jusqu'à réception de l'avis du TAS. La détermination antérieure formulée par l'AMA selon laquelle la FIFA ne respecte pas le Code est donc maintenue. L'Agence s'efforce de tout faire dans un bon ordre, car si elle maintient que la FIFA ne respecte pas le Code, cela ne sera pas sans conséquences, non seulement pour les Jeux olympiques, mais aussi en relation avec des manifestations comme la Coupe du monde. En effet, des mesures gouvernementales seront nécessaires pour pouvoir traiter avec un sport qui ne respecte pas le Code (financement, usage d'installations publiques, etc.). Il s'agit d'une situation potentiellement sérieuse pour un sport largement reconnu comme étant le plus populaire du monde. L'AMA a traité avec la FIFA de la manière la plus transparente possible. Elle lui a expliqué ses craintes en précisant que la solution la plus juste serait de faire appel au TAS pour une demande d'avis consultatif, procédure à laquelle l'AMA croyait que la FIFA participerait. L'AMA a fait en sorte que la FIFA reçoive une copie de sa soumission au TAS, et c'est pourquoi la surprise a été grande et la déception plus encore de constater que, sans l'avoir avertie de cette action, cette Fédération avait demandé au TAS de rendre un avis tout en refusant à l'AMA l'accès au dossier. Cette attitude est regrettable, et l'AMA lui a fait part de sa déception. La demande de l'Agence est devant le TAS et elle souhaite que la question soit examinée aussi rapidement que possible, et par une formation sans lien aucun avec le football, afin qu'il s'agisse d'un examen entièrement indépendant des questions posées.

Concernant les points sur le baseball et le sport professionnel en général, comme le directeur général l'a annoncé, la proposition de la Ligue majeure de baseball (l'une de celles qui a obtenu le plus de publicité) de suspendre un joueur pour moins d'un tiers de la saison pour une infraction de dopage est loin de représenter quoi que ce soit qui reflète le consensus international existant autour de la table de l'AMA. C'est une infraction aux règles qui a été acceptée par les joueurs et la ligue. Du point de vue de l'AMA, c'est notoirement insuffisant. L'AMA continuera à encourager une approche plus responsable de la part des ligues professionnelles et incitera tous les gouvernements à se préparer à agir en fonction de ce type de conduite, afin d'en faire autant et d'utiliser toute leur influence pour que les sanctions adéquates et les composantes éducatives fassent partie de ce programme.

M. WALKER rappelle qu'à la précédente réunion, un document précisait clairement les différences entre la réglementation de la FIFA et le Code mondial antidopage, et cela

couvrait des sujets tels que la procédure des AUT, les procédures disciplinaires, les sanctions, les appels au TAS, etc. A-t-il raison de penser que ce n'est pas seulement, comme le représentant de la FIFA au Conseil de l'Europe l'a déclaré plus tôt dans la semaine, dans le domaine des sanctions qu'il demeure des différences entre les règles de la FIFA et le Code mondial antidopage ?

M. CABORN indique qu'il se sent mal à l'aise avec la réponse de la FIFA reçue le 18 novembre. Il estime que, pour le procès-verbal il est nécessaire de signaler que le Conseil de fondation soutient l'action de l'AMA jusqu'à présent et que la FIFA devrait être clairement informée que l'Agence exprime des craintes sérieuses. À la réunion des ministres des Sports de l'Union européenne à Liverpool, quelques semaines auparavant, le soutien à l'AMA a été unanime pour chercher à résoudre la question sur la base soulignée par M. Walker. Naturellement, les ministres croyaient que l'AMA progressait dans ce domaine et on s'est posé la question à ce sujet. D'après ce qu'il comprend, les associations nationales de football peuvent accepter le Code tel quel et fonctionner de pays à pays, et, jusqu'à présent, sa propre association nationale de football, contactée par UK Sport, ne s'y pas opposée. Les conséquences pourraient être considérables pour les pays si elles ne respectaient pas le Code, et on peut avoir des craintes à ce sujet. À son avis, le conseil des ministres des sports soutient l'action de l'AMA, et il souhaite que la FIFA comprenne que, si nécessaire, les organisations de niveau national pourraient bien prendre des mesures unilatérales en dehors de la Fédération internationale, pour faire en sorte, elles-mêmes, de respecter le Code et éviter ainsi d'être pénalisées par le retrait de fonds publics.

LE PRÉSIDENT estime que restent en suspens des questions autres que les sanctions. La soumission est une approche significative, avec tous les documents et les préoccupations et une comparaison des règles de la FIFA avec celles du Code mondial antidopage. En premier lieu, l'AMA souhaite que le TAS examine le Code mondial antidopage et les règles de la FIFA et décide si oui ou non ce sont les mêmes. Les questions concernent les AUT, le droit d'appel de l'AMA contre les décisions, les sanctions, les procédures de gestion des résultats et autres. La question soulevée par M. Caborn est intéressante, mais, personnellement, il ne connaît pas suffisamment les règles de la FIFA pour savoir si, selon elles, les fédérations nationales peuvent avoir des règles antidopage différentes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'outre les questions soulevées par le Président il y a une action intentée par la FIFA, qui a déclaré que le Code ne respectait pas le droit suisse. L'AMA dispose d'un avis approfondi qu'elle a obtenu d'un juriste suisse éminent (ancien juge au Tribunal fédéral, de haute intégrité) qui précise que ce n'est pas le cas. Cet avis sera rendu public en temps voulu, mais l'AMA ne souhaite pas le faire avant que le TAS ait eu la possibilité d'étudier toute la documentation.

Le deuxième point, relatif aux ligues professionnelles, est qu'il y a eu deux avancées significatives dans d'autres ligues professionnelles. La WTA a accepté le Code et l'ITF va collaborer avec la WTA pour voir si elle pourrait accepter de la même manière que l'ATP de permettre à l'ITF de réaliser son programme de contrôle du dopage. En octobre, l'ATP a signé un accord avec l'ITF qui confie à cette dernière le programme des manifestations du Tour ATP. Il s'agit d'une avancée significative par rapport à la position plus tôt dans l'année.

La Ligue australienne de football, comme la Ligue américaine de football, a accepté de respecter le Code. Il s'agit d'un exemple de ligue privée dans un pays qui a été l'un des fers de lance de la lutte contre le dopage en acceptant le Code. Il espère que cela enverra un message approprié.

DÉCISION

Le rapport du directeur général est noté.

4. Juridique

4.1 Compte rendu juridique

M. NIGGLI indique que, du fait de la nature publique du Conseil de fondation, il ne s'étendra pas longuement sur les affaires en cours. Toutefois, concernant l'affaire Lagat, il veut préciser qu'une audition a eu lieu le 2 novembre, et il est possible que les membres aient lu dans la presse un certain nombre de commentaires de l'avocat prétendant que Lagat avait remporté l'affaire. Il tient à assurer aux personnes présentes que la vérité est assez différente. L'AMA a proposé à l'audition une transaction que le sportif a jusqu'au 1^{er} décembre pour accepter. L'affaire n'est donc pas close. L'AMA espère que le sportif s'en tiendra à ce à quoi il s'est engagé et qui correspond tout à fait à ce que l'AMA attendait. Il ne s'agit certainement pas d'argent transféré au sportif ou de toute autre question concernant la fiabilité du test de l'EPO.

Concernant l'affaire Calle Williams, l'AMA et le CIO ont été très déçus et, bien que l'Agence ne comprenne pas le raisonnement qui sous-tend cette décision, elle doit l'accepter. La conséquence est à deux volets. L'une sera traitée par le comité Liste et se rapporte à la liste ouverte de stimulants. L'AMA va devoir s'attacher à nommer davantage d'exemples de substances, car celles de la Liste ne peuvent être remises en question, par comparaison à celles placées dans la catégorie « substances apparentées ». Ce point sera traité avec la Liste de 2007. La deuxième conséquence est que, lorsqu'une question est posée pour savoir si une substance est ou non une substance apparentée, le comité Liste sera consulté et bénéficiera d'un certain délai pour fournir une réponse qui sera envoyée à celui qui pose la question. Ceci devrait satisfaire les autres commentaires formulés par le TAS relatifs à cette question.

Dans le dossier des membres, se trouvent un certain nombre de contrats en rapport à ADAMS. Il s'agit de tous les documents juridiques créés en relation avec ADAMS, et notamment avec la protection des données, après consultation avec des juristes au Canada et en Suisse. Les documents sont disponibles sur le site pour tous les partenaires qui souhaitent les utiliser pour leurs relations directes avec les sportifs. La première annexe est ce qui apparaîtra sur le site Internet lorsque les sportifs se brancheront sur le système ADAMS. Si quelqu'un a des craintes à propos de la protection des données ou sur les contrats, il recevra volontiers les commentaires par écrit en vue de les régler avec les juristes et de voir si des modifications sont nécessaires.

M. PASCUAL explique, en ce qui concerne l'affaire numéro un, le fait que l'IPC dispose d'une procédure de gestion des résultats qui prévoit un double processus et soumet toujours le résultat de l'échantillon A à une audition d'experts. Mais dans le cas tel qu'il est exposé dans le document, la violation de la règle antidopage a été décidée comme ayant été commise et, ensuite, lors de la procédure d'appel interne, l'analyse de l'échantillon B n'a pas été demandée. En fait, à partir du moment où la procédure de gestion des résultats a été suivie, on a noté une réduction du nombre des analyses de l'échantillon B dans plus de 60% des cas, lorsque les résultats de l'analyse A avaient été automatiquement acceptés. En tout état de cause, l'appel est passé par le comité juridique de l'IPC pour obtenir un avis juridique ressemblant à ce que le TAS pourrait décider. Du fait de la question légale mentionnée, l'appel en question a été confirmé, et la décision finale a été qu'aucune violation de règle antidopage n'avait été commise et qu'il n'y avait eu aucune déviation de la procédure. L'IPC se félicite de l'appel de l'AMA, et le résultat du TAS devra être accepté.

Concernant la dernière affaire de l'IPC, celui-ci s'est rendu compte qu'une expertise considérable était exigée du comité pour l'AUT. Les médecins doivent avoir beaucoup d'expérience en médecine, mais ensuite on a trouvé qu'ils avaient quelque peu les mains liées lorsque la formation recevait des informations du médecin du sportif demandant la permission de faire usage d'une substance, particulièrement dans ce monde de l'IPC où des sportifs souffrent de maladies chroniques qui exigent des médicaments en permanence. On a le sentiment que le Standard international pour l'AUT aurait besoin

d'être révisé, notamment pour tenir compte des occasions où un sportif est atteint d'une maladie chronique. Les médecins du comité pour l'AUT ont à plusieurs reprises pensé qu'il n'y avait pas d'alternative thérapeutique équivalente. Du fait de cette question, et à cause de la question d'envisager la délivrance des AUT en compétition et hors compétition et de pouvoir admettre l'usage d'une substance hors compétition mais pas en compétition, l'IPC estime qu'il serait utile de revoir le Standard international pour l'AUT.

LE PRÉSIDENT estime qu'il est important, à la lumière du rapport de M. Niggli, d'évaluer les progrès et l'évolution de la lutte contre le dopage dans le sport. Les progrès au cours des six dernières années ont été remarquables. La première grande étape a été la décision de créer l'AMA; la seconde étape a été d'élaboration du Code mondial antidopage, afin que les mêmes règles s'appliquent à tous les sports dans tous les pays. L'action des partenaires gouvernementaux de préparer et d'adopter une Convention internationale contre le dopage dans le sport a représenté l'événement suivant. Le quatrième développement majeur dans ce combat a été pour l'Agence la capacité d'allouer des montants significatifs au financement de la recherche de manière ciblée, ce qui n'avait pas encore été possible à l'exception de financements ad hoc très incertains. L'AMA est donc beaucoup mieux préparée à traiter un grand nombre de cas. La prochaine étape sera le contrôle du système pour vérifier s'il y a des faiblesses et si cela pourrait amener à des actions en justice. Dans certains sports, on consacre beaucoup d'argent à démontrer ces faiblesses et à placer des appels avec ou sans fondements juridiques, mais qui néanmoins prennent du temps et sont onéreux. Les plaintes vont porter sur les contrôles, sont-ils correctement exécutés? Sont-ils scientifiquement fiables? Est-ce que les laboratoires ont suivi correctement la procédure et appliqué les standards pour ce qui est des analyses, des chaînes de sécurité, etc.? Des actions en justice seront lancées sur la base de la proportionnalité : les sanctions sont-elles hors de proportion avec l'importance de l'infraction ? Dans toutes ces mises à l'épreuve, l'AMA apprend quelque chose. M. Niggli a mentionné le cas concernant les stimulants et de savoir s'il s'agit d'une substance semblable ou apparentée. L'AMA a appris que les arbitres du TAS ne contesteraient pas une substance spécifique si elle est mentionnée. En revanche, si l'AMA prétend que la substance est apparentée ou semblable, alors ce sera une raison suffisante pour qu'elle doive démontrer le lien ou la similarité. L'Agence a été déçue du résultat de cette première application du principe, et elle a appris comment mieux se préparer à une audition au cours de laquelle ce type de contestation est susceptible d'intervenir. Dans cette mise à l'épreuve, qui relève de la procédure contradictoire, quelqu'un conteste et il est important qu'aucune partie prenante à la lutte antidopage ne se laisse divertir par des déclarations lancées dans les médias par les représentants ou les agents des parties qui luttent contre tout cela. Une partie de leur plan est d'exagérer et d'élever des plaintes par médias interposés et en public, très souvent sans fondement juridique ou factuel. Il invite les membres à ne pas paniquer lorsqu'ils lisent les journaux. On s'active beaucoup pour faire en sorte que l'AMA ne soit pas mise hors course. C'est ce qui sera la prochaine phase, à son avis. L'AMA va probablement devoir affronter plusieurs années ce type d'actions, jusqu'à ce qu'elle ait constitué un corpus de jurisprudence. Ensuite, aucun juriste responsable ne prendra une affaire qu'il sera certain de perdre. Entre-temps, elle doit rester calme et se concentrer sur ce qu'elle croit qu'il y a lieu de faire. L'Agence doit se montrer déterminée dans la surveillance de la gestion des résultats en particulier, et si elle constate que le Code n'est pas correctement appliqué. Elle doit porter elle-même des cas devant le TAS pour s'assurer que les bonnes décisions soient rendues dans chaque cas. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'AMA a augmenté les montants qu'elle prévoit de dépenser dans les poursuites ou les défenses de cas.

M. WALKER précise que sa remarque concerne le système ADAMS. Il félicite M. Niggli de son rapport et de la documentation soumise concernant ADAMS. Il est intervenu à plusieurs occasions par le passé pour attirer l'attention sur les questions portant sur les données personnelles et le respect de l'intimité, et il félicite l'administration de l'AMA pour le zèle avec lequel elle a accompli cette mission. Il estime que la documentation

présentée en témoignage. Toutefois, une nouvelle étape doit être franchie du point de vue des organisations et du point de vue des sportifs. Il lui semble qu'il serait extrêmement utile si l'AMA pouvait publier une déclaration de principe ou un document précisant sa position sur ces questions, car énormément de formulaires portent sur les obligations des sportifs. Il existe du matériel qui pourrait être utilisé, comme le fondement d'un tel document sur la protection des données personnelles, et il pense en particulier au paragraphe dix de l'accord sur le partage des informations. Il ne lui semble pas qu'il s'agisse d'un énorme travail, mais c'est plus la nature du document, qui devrait être un document public plutôt qu'un document légal. Dans ce contexte, la plupart des bases de données de ce type précisent un délai spécifique avant la destruction des données qu'elles contiennent. Il note que dans le formulaire de consentement du sportif et l'accord de partage des informations, il est mentionné que les données seront conservées au minimum huit ans, ce qui est parfaitement en conformité avec les dispositions du Code. Toutefois, cela ne répond pas à la question de savoir quand les données seront détruites. Il estime que c'est ce à quoi il faut répondre.

M. NIGGLI déclare qu'on a fixé un minimum de huit ans parce qu'il pourrait y avoir une affaire en cours, ce qui rendrait nécessaire de conserver les données pour une période plus longue avant la clôture du cas. Les données seront détruites au bout de huit ans s'il n'y a pas d'affaires en cours en relation avec les données concernées.

Pour ce qui est de la publication d'une déclaration, ceci pourrait être fait sur la base d'un avis juridique reçu, et un simple document pourrait être rédigé pour expliquer le fondement de ces contrats. L'AMA est convaincue que les contrats respectent les exigences légales, ce qui est la question importante. Mais si on a le sentiment que davantage d'informations devraient être fournies sur la manière dont elle est parvenue à ces contrats, cela ne pose pas de problèmes.

LE PRÉSIDENT signale que, dans un certain type de dopage, une étude longitudinale est importante. Il estime que l'idée de disposer d'une politique précise à la disposition des personnes intéressées est une bonne idée, et l'AMA incorporera tous les éléments qu'elle devrait contenir.

DÉCISIONS

1. Le compte rendu d'activité sur les affaires juridiques est noté.
2. La proposition d'élaborer une déclaration de principe applicable à l'intimité du sportif dans ADAMS est approuvée.

4.2 Amendements constitutionnels – Appartenance au Conseil de la fondation

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que c'est un point qui a été ajouté à l'ordre du jour à la demande de M. Caborn et de son équipe du groupe de ministres européens pour prendre le pouls de la réunion, avant de procéder à la rédaction d'un projet. La question a été soulevée à la réunion du Comité exécutif la veille, et celui-ci a recommandé que l'AMA prépare avec l'aide de M. Caborn et de son équipe, un document de discussion plus élaboré, afin que toute modification de l'appartenance puisse être soigneusement étudiée par le Comité exécutif avant de faire sa recommandation définitive au Conseil de fondation. Le Comité exécutif a recommandé de reporter la question aux réunions de mai en vue d'obtenir des documents et une discussion plus approfondis. Cela n'empêche pas une discussion d'avoir lieu au cours de la présente réunion du Conseil de fondation, et l'AMA profitera évidemment et acceptera bien volontiers tout commentaire susceptible d'apporter une aide. Chacun des membres comprendra qu'il ne peut y avoir de modification dans la constitution sans une majorité des deux tiers, il s'agit donc d'une décision importante, et il est nécessaire d'être prudent. La question est posée pour laisser place à un débat. L'administration recevra volontiers tout commentaire, mais agira sur les instructions du Comité exécutif et préparera de meilleurs documents pour la réunion de mai.

M. CABORN exprime quelques craintes à propos de la décision du Comité exécutif. En fait, c'est arrivé par surprise, car il avait cru qu'en 1999 un accord tacite avait été passé sur une rotation de la présidence de l'AMA entre les gouvernements et les organismes sportifs. Les représentants des gouvernements ont accepté que les représentants des organisations sportives continuent d'occuper la présidence de l'AMA du fait qu'il était important de maintenir une certaine stabilité dans l'organisation. Des discussions ont eu lieu pour savoir comment faire pour que les gouvernements puissent occuper la présidence de l'AMA, et, d'après ce qu'il a compris, la personne qui sera vice-présidente de l'AMA en 2006 prendra la présidence de l'AMA. La dernière fois, ce qu'on craignait, lorsque la question a été posée de savoir si un représentant des gouvernements pourrait devenir président de l'AMA, était que tout ministre actif trouverait extrêmement difficile d'occuper cette position. Dès lors, la discussion à l'époque a porté sur la possibilité de rechercher des candidats à l'extérieur du Conseil de fondation. On s'est mis d'accord pour reconnaître que cela semblait praticable et souhaitable. C'est la manière dont il lui semble que l'AMA a procédé jusqu'à ce que, et pour des raisons bien évidemment inconnues des gouvernements, les partenaires des sports décident que ce n'était pas la bonne façon de procéder. Il estime que cela n'est pas sans conséquences, à savoir qu'aucune décision n'interviendra avant mai au plus tôt en 2006. On lancera un appel à candidatures, on en discutera pour savoir qui occupera le poste de vice-président en novembre 2006, et si ce doit être une personne extérieure au Conseil de fondation cela ne sera pas connu avant mai. Il sera alors très difficile d'approcher les personnes concernées pour leur dire qu'il est possible (mais non pas absolument définitif) que le côté des sports de l'AMA accepte quelqu'un qui ne fasse pas partie du Conseil de fondation. Il estime que cela place tout le monde dans une position un peu difficile, et il serait intéressé d'entendre le point de vue des représentants des sports sur la question de savoir pourquoi l'AMA ne pourrait pas effectuer de temps à autre une modification de ses statuts en y incluant ce qui, semble-t-il, était prévu en 1999, et quelle différence il y a entre novembre 2005 et mai 2006. Quelles sont les circonstances susceptibles de changer qui ne pouvaient être abordées à ce moment-là? D'après ce que M. Mikkelsen lui a fait comprendre, il s'agit de la maturité de la situation. Il ne sait pas exactement ce que cela signifie, et la maturité est un terme relatif, de toute façon. Il aimerait savoir, de la part du côté des sports, ce que signifie la maturité. Il estime que la maturité du débat a déjà été dépassée avant même la réunion du Comité exécutif la veille.

LE PRÉSIDENT signale que c'était une décision du Comité exécutif et non pas des seuls représentants des sports, et le point de vue défendu était la nécessité d'envisager d'abord la direction à prendre avant de rédiger le projet. Il ignorait qu'il y avait eu un accord sur la rotation. Il y a certainement une entente selon laquelle le Conseil de fondation devrait choisir la meilleure personne pour être présidente et vice-présidente parmi les candidats présentés, par un vote et non pas de manière automatique. L'un des points de vue ou espoirs fondamentaux concernant la représentation du secteur public au Conseil de fondation est que, dans la mesure du possible, ce serait un ministre. La grande crainte pour le côté des sports, est qu'avec le temps alors que la question allait perdre de son aspect excitant, les ministres délégueraient de plus en plus leur représentation à des fonctionnaires, et que l'AMA n'aurait plus alors la même voix et la même force que donne la présence autour de la table de ministres disposant d'un pouvoir de décision. Toutes choses égales par ailleurs, il a été décidé d'étudier les questions, et d'abord celle d'augmenter de deux le nombre des membres du Conseil de fondation, de prévoir une catégorie séparée pour le président et le vice-président, et d'étudier si la rotation (qui n'est pas nécessairement une mauvaise idée) devait être inscrite dans les statuts, afin que, quel que soit ce qui arrive et aussi mauvais que puisse être le candidat d'un bord ou de l'autre, ce candidat soit sélectionné. Il lui semble que tout le monde s'est alors senti très mal à l'aise, car l'objectif est de faire en sorte que la personne assise là où il est assis lui-même soit la bonne personne, quel que soit le groupe de partenaires dont elle vienne. Les deux groupes de partenaires n'ont pensé ni l'un ni l'autre que la question était urgente, puisque cela ne doit pas intervenir avant la fin 2007, et qu'aucune décision ne doit être prise avant cela. Hormis une révolte autour de la table pour

renverser la décision, c'est le programme à partir duquel le Comité exécutif a proposé de travailler.

M. CABORN estime que le Président a fait quelques remarques intéressantes. Il veut être absolument clair, dans la mesure où cela a été discuté par le Conseil de ministres à Liverpool au début de l'année. Il estime qu'il est nécessaire d'être absolument clair à propos de l'interprétation du Président de ce que les personnes pensent être un accord tacite. Est-ce que le Président comprend bien une rotation entre les représentants des sports et des pouvoirs publics ou non ? Que ce soit dans les statuts ou non fait toujours l'objet d'une vive discussion. Il reconnaît également, lorsqu'on parle au niveau ministériel (et l'Union européenne a tenté de maintenir la troïka et a joué son rôle en assurant le plus haut niveau en terme de rang ministériel au cours d'une période difficile, la discussion qui a lieu. Et il souhaite savoir quelles sont les vraies règles de base selon l'AMA. Y a-t-il eu un accord tacite et a-t-on discuté de la rotation ? Est-ce que la personne qui viendra ensuite peut ne pas faire partie du Conseil de fondation ou non ? Il estime fondamental de discuter de la manière de trouver un successeur à la présidence dans un futur qui n'est pas si distant, si l'AMA veut quelqu'un de la stature de M. Pound. Il ne croit pas que cela se fera en quelques mois. Il faudra des discussions internationales pour obtenir le bon candidat. Il estime que si on s'en remet à une décision tardive, le peu de temps qui reste pourrait poser des difficultés. Il est important pour le Conseil de fondation de savoir si la rotation va être discutée ou non et si le candidat doit provenir du Conseil de fondation ou pas. Il semble bien qu'il y ait un courant d'opinions qui déclare clairement vouloir conserver toute nomination future au sein de la famille du Conseil de fondation. Si tel est le cas, parfait, mais les membres doivent le savoir.

LE PRÉSIDENT déclare que l'esprit de coopération et de partenariat qui a existé depuis le tout début est tel qu'il lui semble que le côté des sports accueillerait volontiers une personne convenable proposée par les gouvernements. Lorsque le Conseil de fondation a été créé, il avait été convenu que seuls les membres du Conseil de fondation pouvaient servir en cette capacité. À présent, on veut changer. À l'époque de la création du Conseil de fondation, une approbation unanime avait été requise pour faire tout changement de cette nature. Si un principe fondamental doit être changé, alors cela doit être discuté. D'où la nécessité d'étudier la question, et il espère que si les gouvernements n'ont pas commencé leur recherche, qui devrait être une recherche étendue, ils s'y mettent. S'ils trouvent quelqu'un qui leur semble fantastique mais qui ne fait pas partie du Conseil de fondation, on pourra envisager un changement constitutionnel. Il aurait pensé que de disposer de deux ans pour trouver la bonne personne n'aurait pas posé beaucoup de problèmes. Y a-t-il eu un « gentlemen's agreement » ? Il ne le pense pas, mais on s'est montré réceptif à l'idée de faire des allers et retours sur la question parce qu'il s'agit d'une assemblée égalitaire, et, toutes choses égales par ailleurs, il estime que cela serait une bonne idée, sans pour autant l'inscrire dans les statuts (il exprime ici un point de vue personnel). C'est quelque chose que le Conseil de fondation doit étudier. Ce serait comme de dire que les Jeux olympiques doivent avoir lieu d'abord en Europe, ensuite en Amérique, puis en Asie, etc. Une série de difficultés s'ensuivraient qui n'en vaudraient pas la peine.

M. MIKKELSEN déclare que la discussion a eu lieu la veille, et on s'est mis d'accord pour envisager un document de discussion en vue d'aborder de nouveau la question en mai prochain. On se souviendra que les gouvernements estiment qu'il y a eu un accord tacite quant à la rotation, et que donc un représentant gouvernemental prendra la présidence de l'AMA à la prochaine occasion. Également, pour le procès-verbal, les gouvernements souhaitent nommer des personnes qui ne font pas partie du Conseil de fondation. Les gouvernements se sont mis d'accord là-dessus.

LE PRÉSIDENT estime que c'est correct. Les gouvernements peuvent faire ressortir la position qu'ils estiment être la leur. Ils doivent convaincre les deux tiers des membres autour de la table que leur position est la bonne. C'est pourquoi il est nécessaire de disposer d'un document avant de procéder à une modification constitutionnelle.

DÉCISION

Un document de discussion sera préparé sur la question des amendements constitutionnels et de l'appartenance au Conseil de fondation pour la prochaine réunion du Conseil de fondation, mai 2006.

5. Fonctionnement /Administration

5.1 Calendrier des activités 2006

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres de se reporter au calendrier jusqu'en juin 2006. L'AMA souhaite que tout le monde soit au courant des activités entreprises dans le monde entier afin d'être alerté sur ce qu'elle réalise, participe à ses actions et soit informé du programme des manifestations. Cette tâche a été entreprise dans une perspective administrative, pour faire en sorte que l'Agence ne dépense pas l'argent chèrement gagné de manière frivole ou inconsidérée et que les déplacements qu'elle doit faire ne soient pas à but unique. Il demande au personnel, s'il doit voyager, que cela ne soit pas pour une seule conférence ou activité. L'AMA inclura volontiers toute activité, conférence ou manifestation nationale proposée. Ce calendrier est posté sur le site Internet.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il serait utile à l'AMA d'être informée des occasions auxquelles l'un de ses représentants compte être présent et participe à des manifestations organisées par les partenaires. Il serait également pratique que les partenaires lui fassent savoir les manifestations qui ont lieu dans le monde entier, afin qu'elle puisse rassembler complètement les activités ayant lieu dans le monde. Ceci sera réalisé avec le personnel de l'Agence. Personnellement, il se rend probablement à une trentaine de conférences par an, et il serait intéressant pour le public et le Conseil de fondation de savoir tout ce qui est organisé, et où, et la question traitée. Il demande aux membres d'encourager leurs partenaires au sens large.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie le Président d'accorder autant de son temps pour aider l'AMA avec ses présentations, ainsi que le vice-président, qui a également fait des présentations au nom de l'Agence au cours de diverses conférences et M. Reddie, qui lui aussi a donné de son temps. L'AMA leur est très reconnaissante. Bénéficiaire d'une telle assistance enlève un gros fardeau à l'équipe administrative de l'AMA. Si les membres projettent des présentations, l'Agence propose une bibliothèque significative de présentations disponibles qui peuvent être obtenues auprès de Mme Hunter et de son équipe de la communication.

DÉCISION

Le calendrier d'activités 2006 est noté.

5.2 Compte rendu des préparatifs pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2006 à Turin

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres de se reporter à la liste des équipes qui participeront aux activités des Jeux olympiques de Turin. Il y aura une équipe d'observateurs indépendants et une équipe pour le programme de sensibilisation aux Jeux olympiques de Turin. Une erreur s'est glissée concernant la nationalité de John Miller. Expert des laboratoires, il n'est pas originaire d'Irlande, mais d'Angleterre, bien qu'il vive en France en ce moment. Les équipes ont été retenues dans une large perspective et selon la procédure de sélection normale.

DÉCISION

Le compte rendu des préparatifs pour les Jeux olympiques et les Jeux

paralympiques d'hiver de 2006 à Turin est noté.

5.3 Appartenance aux comités permanents en 2006

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note qu'une personne a démissionné du comité Santé, médecine et recherche, et l'AMA a fait un appel à candidatures pour le remplacer. À la suite d'une discussion approfondie avec le président du comité Santé, médecine et recherche et du Président, l'AMA a décidé de reporter à plus tard le choix du remplaçant. Il s'agit d'un comité de douze personnes, c'est-à-dire une de plus que le nombre requis et le professeur Ljungqvist a estimé que l'AMA pouvait voir comment les choses évoluent au cours des prochains mois avant de se décider pour remplacer le professeur Fitch.

DÉCISION

Le compte rendu sur l'appartenance aux comités permanents en 2006 est noté

5.4 Appartenance au Conseil de fondation en 2006

5.4.1 Lignes directrices pour les membres

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL espère qu'il y aura des rapports provenant des différentes régions, afin que l'AMA dispose d'une liste complète des membres pour 2006, mais il doit encore indiquer que depuis l'Europe on a demandé à M. Mikkelsen de demeurer au Conseil de fondation et, pour les prochains points de l'ordre du jour, il est considéré comme un membre du Conseil de fondation pour 2006.

Pour être vice-président de l'AMA, il faut être membre du Conseil de fondation. Dès lors, l'appartenance doit être envisagée avant la question du vice-président de l'AMA, afin de pouvoir passer à l'élection de celui-ci en respectant la procédure juridique correcte.

DÉCISION

Les lignes directrices pour les membres ont été notées.

5.5 Nomination du Comité exécutif de 2006

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que les gouvernements et le Mouvement sportif ont fait part de leurs nominations. Il est proposé que le Comité exécutif comprenne l'ensemble des douze personnes qui en étaient membres en 2005 : le président, le vice-président, et les cinq membres représentant chacune des régions pour les gouvernements et chacun des représentants du Mouvement olympiques, comme en 2005. Une décision est nécessaire à cet égard.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un est prêt à proposer que le Comité exécutif soit reconduit tel qu'il est soumis pour 2006 ?

M. Reddie propose que le Comité exécutif soit reconduit comme tel en 2006 et il est soutenu par M. Gottlieb.

À propos des groupes de travail, M. PASCUAL aimerait savoir s'il existe d'autres groupes non listés dans les documents.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle qu'il existe des comités permanents, lesquels sont le comité éthique et éducation, le comité finances et administration, le comité santé, médecine et recherche, et le comité standards et harmonisation.

M. PASCUAL se réfère au groupe de travail sur l'éducation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il existe de petits sous-groupes informels qui n'exigent pas de ratification ni de candidatures. L'AMA y nomme les membres en fonction de leur expertise. C'est ainsi qu'on a un sous-groupe éducation.

DÉCISION

Le comité exécutif tel que proposé pour 2006 est approuvé à l'unanimité.

5.6 Élection du vice-président de l'AMA pour 2006

LE PRÉSIDENT annonce que M. Mikkelsen a été élu à l'unanimité vice-président de l'AMA pour 2006.

M. MIKKELSEN remercie tout le monde de l'avoir une fois de plus élu à la vice-présidence de cette merveilleuse organisation. Il a été heureux d'en être le vice-président en 2005, non seulement du fait de l'excellente coopération du Conseil de fondation et des membres du personnel, mais également parce qu'il est très satisfaisant de travailler pour une cause que l'on ne peut que décrire comme excellente. C'est bien de travailler pour les sportifs et le sport propres et de contribuer à éliminer la tricherie dans le sport. Il compte sur une nouvelle période d'échanges de vues fructueux avec chacune des personnes présentes.

DÉCISION

M. Mikkelsen est élu vice-président de l'AMA pour 2006.

5.7 Conférence mondiale 2007 – Choix de la ville hôte

LE PRÉSIDENT demande aux membres de prendre une décision très importante. La première Conférence mondiale sur le dopage dans le sport a eu lieu en 1999 à Lausanne. Quatre ans après, la deuxième Conférence mondiale s'est réunie à Copenhague, réunion très bénéfique au cours de laquelle l'AMA a adopté le Code mondial antidopage. L'Agence a estimé qu'elle devait tenir une troisième conférence qui est prévue en novembre 2007. Elle disposera alors de trois ou quatre ans d'expérience avec le Code mondial antidopage. La Convention contre le dopage dans le sport sera une réalité et, là aussi, on aura acquis de l'expérience. C'est pourquoi on a pensé que c'était le bon moment pour procéder à une évaluation de la situation de l'Agence, d'étudier sa progression et ce qui pourrait être fait à l'avenir. Elle a lancé un appel à candidatures en vue de l'organisation de cette Conférence, et les membres vont donc devoir se prononcer sur la sélection de la ville candidate. Il demande à M. Niggli d'expliquer la procédure de vote.

M. NIGGLI explique qu'il y a deux options : soit un vote à main levée, soit un vote à bulletin secret. La ville qui aura reçu le plus petit nombre de voix à l'issue de chaque tour de scrutin sera éliminée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une ville, à moins que l'une d'entre elle obtienne la majorité absolue (50% des voix plus une) lors d'un tour de scrutin. On comptera le nombre de voix exprimées. La procédure est présentée sur les feuilles que les membres ont devant eux.

LE PRÉSIDENT signale que les membres préfèrent voter à bulletin secret plutôt qu'à main levée.

M. NISHISAKA souhaite faire un commentaire sur cette élection et les villes candidates. Trois villes sont candidates, et il estime que chacune d'entre elles a soumis d'excellentes propositions. Néanmoins, il lui semble que les conférences devraient avoir lieu dans différentes régions. Les deux premières ont eu lieu en Europe, dès lors la troisième devrait avoir lieu dans une région différente. Ce serait une occasion pour l'AMA d'élargir la portée du mouvement antidopage. En tenant sa troisième conférence en Asie, elle aurait un impact sur les pays de cette région qui font partie du mouvement antidopage, ce qui aurait un effet significatif et puissant sur la promotion de l'antidopage. Deux villes d'Asie sont candidates, et il estime que ces deux propositions sont remarquables. Il souhaite mettre la Malaisie en avant car le contexte de sa proposition est excellent.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il aurait préféré que tout ce qui concerne la défense des projets intervienne avant l'élection proprement dite. C'est pourquoi il n'encourage pas

d'autres interventions de cette nature. Il estime que chacun a eu la possibilité d'examiner les candidatures et d'envisager l'impact général de la décision à prendre. Il ne reste plus qu'à voter. Le Canadien Joseph De Pencier et le Japonais Ichiro Kono seront les scrutateurs.

M. NIGGLI explique que les bulletins ont été distribués pour que les membres puissent y inscrire le nom de la ville de leur choix.

LE PRÉSIDENT précise que tous les membres du Conseil de fondation peuvent voter.

À l'issue du vote, et à partir du rapport signé par les scrutateurs, il a le plaisir d'annoncer que la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport aura lieu à Madrid en novembre 2007.

MME NEILL estime que, pour la prochaine conférence, on devrait retenir le critère de la rotation régionale de la conférence d'une région à l'autre. Elle considère que les points ont été très clairs et que, s'ils étaient repris dans une liste, cela pourrait être utile aux membres au moment de prendre leur décision.

LE PRÉSIDENT déclare que cela lui semble à nouveau comme le point 4 de l'ordre du jour. Le point sera noté et, au moment où il sera question de la quatrième Conférence, quelqu'un d'autre siégeant à sa place pourra soulever la question.

M. MIKKELSEN soutient l'approche de Mme Neill. Il estime que l'AMA devrait faire une déclaration claire selon laquelle la prochaine Conférence mondiale sur le dopage dans le sport aura lieu hors d'Europe. Il estime qu'il est très important d'envoyer un signal.

LE PRÉSIDENT estime que les signaux sont une chose, mais graver le tout dans la pierre n'est pas nécessairement une bonne idée, car on risque d'être l'otage de situations tout autres. Il estime que le sentiment qui transparaît autour de la table est le bon, et l'AMA devrait y penser très sérieusement. L'Europe aiderait certainement en ne présentant pas de candidature. Il souhaite remercier les trois villes. L'AMA a été très heureuse de bénéficier d'aussi bonnes propositions. C'est le signe que le monde la reconnaît, ainsi que l'importance de son action, notamment en Asie. Cela a lancé un signal puissant de son intérêt dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il espère qu'à la prochaine occasion, l'AMA pourra répondre à cet intérêt.

DÉCISIONS

La Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de 2007 aura lieu à Madrid, Espagne.

6. Finances

6.1 Rapport du président du Comité finances et administration

M. REEDIE déclare que les questions financières figurent dans le dossier des membres. Il commence par une mise à jour orale très brève, dans la mesure où le procès-verbal de la précédente réunion du Comité exécutif contient presque toutes les informations nécessaires. Depuis cette date, il n'a que deux choses à rapporter. Lors de la dernière réunion, il a laissé entendre que l'AMA chercherait des moyens différents de placer son argent en espérant parvenir à des résultats légèrement plus élevés, mais on a décidé d'attendre après avoir reçu l'avis selon lequel le dollar allait sans doute se rencontrer. Il s'est renforcé et, compte tenu de la contribution des États-Unis, cette politique sera reconsidérée avant la fin de l'année. Deuxièmement, avec la poursuite du développement du système de rapports financiers de l'Agence, il peut désormais obtenir un bilan financier mensuel pour les dix mois de l'année jusqu'à la fin octobre, ainsi que des chiffres montrant la comparaison avec le budget tel qu'il a été voté. Il estime que les finances se portent bien.

DÉCISION

Le rapport sur les finances et l'administration est noté.

6.2 Mise à jour de l'état des contributions des gouvernements et du CIO

M. REEDIE note que les rapports sur ce point dans le dossier des membres sont plutôt anciens depuis que l'AMA a reçu la bonne nouvelle des contributions du gouvernement des ETATS-UNIS, qui a décidé qu'ils seront en mesure de verser la contribution de 2005 et de 2006. Pour sa part, le CIO versera une somme équivalente au montant de 2005. Il ne garantit pas que la contribution de 2006 recevra son équivalent du CIO avant la fin de l'année. Des informations très détaillées sont disponibles, précisant d'où proviennent les contributions. Il fait peu de doute que l'AMA engrange les contributions plus tôt dans l'année que lors des années précédentes. Pour ce qui est des secteurs faibles, et il utilise le mot faible dans le sens le plus large, des versements sont dus de la part de quelques pays d'Afrique et il sait que M. Swigelaar et le bureau régional africain travaillent à la question. On compte également des secteurs fragiles dans les Amériques, et il espère que le nouveau bureau de Montevideo permettra d'obtenir une augmentation des versements et contributions à l'AMA dans cette partie du monde.

DÉCISION

La mise à jour sur les contributions des gouvernements et du CIO est notée.

6.3 Comptes trimestriels 2005 (troisième trimestre)

M. REEDIE déclare qu'un bilan détaillé au 30 septembre figure dans le dossier des membres pour information. Il ne propose pas de passer les chiffres en revue. Les membres constateront qu'un montant très substantiel des contributions de l'AMA a été perçu au cours du premier et du deuxième trimestre et relativement peu au cours du troisième trimestre. Avec le paiement des États-Unis, les fonds devraient être suffisants pour gérer l'AMA confortablement jusqu'au 31 décembre 2005. Des notes aux comptes trimestriels ont été ajoutées au bilan détaillé, mais elles sont à présent complètement périmées. La première annexe, à compter du 30 septembre, montre que lorsque les montants substantiels de fonds à la banque sont pris en compte, après déduction des montants substantiels engagés de 13 millions de dollars très approximativement (qui sont les engagements pour les projets de recherche à poursuivre sur une période de quatre à cinq ans), et après avoir également retiré le capital que l'Agence doit conserver de fait de son statut de fondation de droit suisse, les fonds disponibles ne s'élèvent plus alors qu'à un peu moins de 4 millions de dollars. En projetant cela jusqu'à la fin de l'année, on pouvait craindre un léger déficit en fin de quatrième trimestre. Évidemment, cela n'arrivera pas du fait des contributions imminentes des États-Unis.

Passant à la comparaison entre le budget tel qu'il a été approuvé et ce qui est arrivé jusqu'à présent, il espère que les membres peuvent ainsi bien sentir le rythme financier de l'Agence et de quelle façon, bonne ou mauvaise, elle se comporte d'un trimestre à l'autre. Il n'a pas de point spécifique à soulever, à l'exception de la page 4, sous le titre *Technologies de l'information*, où les membres pourront constater qu'à la fin septembre seules 54% des dépenses budgétées avaient été réalisées. L'AMA a pu contrôler les coûts de développement du projet ADAMS, et, du fait du bon travail réalisé par M. Birdi, elle a pu renégocier l'ensemble du système technologique du bureau et obtenir une réduction d'environ 50%

Les membres ont également une idée du rythme des réunions. À la page 6, ils verront que le comité Liste, comité important s'il en est, a dépensé 94% de son budget, ce qui est correct puisque ce comité n'a plus de réunions avant la fin de l'année.

La page 7 montre un coût qu'on ne devrait jamais oublier : les *Bourses de recherches*, qui remontent toutes à 2002 et courent jusqu'en 2008. Douze à treize

millions de dollars sont engagés dans ces projets de recherche. Les suggestions sont soumises par le comité du Dr Rabin et du professeur Ljungqvist, et le Comité exécutif s'est prononcé sur la manière dont ces projets devraient être financés par l'AMA. C'est un engagement financier très substantiel, et les membres doivent comprendre que de tels engagements s'étendent sur de nombreuses années. C'est pourquoi le bilan donne l'impression qu'il y a toujours tellement de liquidités. Elles existent bien, mais elles sont engagées par contrat dans des projets de recherche.

À la page 9, il souhaite mentionner spécifiquement le chiffre des *Contrôles hors compétition*. Au 30 septembre, l'AMA n'avait dépensé que 46% du budget alloué, mais cela s'élevait à 72% à la fin d'octobre, et à la fin du mois de décembre, l'AMA aura dépensé 2,2 millions. Elle aura réalisé un peu moins de contrôles que ce que les Fédérations internationales lui ont demandé au début de l'année.

Le comité a également détaillé les coûts de tous les bureaux régionaux. Il estime qu'il s'agit d'un document ouvert et transparent, qui donne à chacun la possibilité de constater comment l'Agence dépense son argent et de vérifier qu'elle respecte son budget d'un trimestre à l'autre.

DÉCISION

Les comptes trimestriels 2005 sont approuvés.

6.4 Budget 2006

M. REEDIE précise que les documents ont été présentés au Comité exécutif à de nombreuses occasions. On a tout d'abord eu une ébauche de budget, puis un projet beaucoup plus complet après une réunion du comité des finances à Lausanne en août et à la réunion du Comité exécutif en septembre. Là encore, plutôt que de soumettre un ensemble de chiffres aux membres du Conseil de fondation, il lui a paru préférable de préparer un ensemble de notes budgétaires, et de faire passer les membres par chaque partie des dépenses et des recettes, afin qu'ils sachent précisément sous quelles rubriques l'AMA dépense les contributions qu'elle reçoit. À la toute première page des notes, il souhaite se référer à deux points spécifiques. L'un est l'augmentation de 3% par rapport à 2005, ce qui représente un peu plus de 650 000 dollars; soit 325 000 dollars à partager entre le mouvement sportif et les autorités publiques. L'AMA reste bien consciente que, notamment au sein des gouvernements, la question de l'allocation de ressources et l'équilibre des budgets est une question extrêmement sensible. Il s'est efforcé de faire en sorte qu'il en soit tenu compte. Mais il espère que ce chiffre relativement modeste sera acceptable pour le Mouvement olympique et les autorités publiques. Il a souligné quatre secteurs spécifiques d'augmentation par rapport à 2005. L'un d'entre eux a été mentionné par le Président, et, comme les membres peuvent le voir dans leur rapport, l'AMA doit se rendre au tribunal plus souvent qu'auparavant. Elle doit défendre ou poursuivre davantage de cas qu'elle ne le faisait par le passé. Il estime donc prudent d'augmenter les réserves pour les litiges et procès de USD 100 000.

La gestion des programmes de sensibilisation et des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques de 2006 de Turin n'est pas un exercice bon marché. Les Jeux olympiques peuvent être très onéreux, et l'AMA a budgété un dépassement de 640 000 dollars. Le bureau régional Montevideo est passé à l'utilisation complète de ses fonds.

En ce qui concerne ADAMS, l'AMA prévoit que les coûts du système augmenteront de 500 000 dollars, car elle ne sait absolument pas à combien reviendra le fonctionnement du service d'assistance par téléphone et tous les avis techniques que l'AMA devra peut-être fournir à ses partenaires, lorsque le nouveau système fonctionnant sur le Internet sera utilisé. L'AMA doit vraiment parvenir à ce que le monde entier utilise le système, après avoir passé autant de temps et dépensé tant d'argent à sa mise au point et à le faire fonctionner. Sinon, cela n'aura pas été très efficace.

Le rapport couvre ensuite les notes budgétaires, le projet de budget et les divers secteurs : le bureau de la direction générale, le secteur juridique, les technologies de l'information, la communication, la santé, la médecine et la recherche (la seule bonne

nouvelle figure en page 5. Il s'agit de la renégociation à un tarif acceptable du contrat que l'AMA a passé avec la société qui a supervisé la réaccréditation des laboratoires. Cela signifie que l'Agence a pu reverser à la recherche 400 000 dollars provenant de la somme prévue au précédent budget. C'est un bon résultat dû au travail de l'administration), éducation, standards et harmonisation, coûts de fonctionnement et d'administration, et bureau européen de Lausanne.

Le budget présente une augmentation modeste. Il s'équilibre avec la contribution provenant des États-Unis et si le système de paiement se poursuit (notamment pour les gouvernements des grands pays européens et l'habitude océanienne de verser les cent pour cent au début janvier), l'AMA aura suffisamment de trésorerie pour fonctionner au cours des douze mois de 2006. Son fonctionnement mensuel s'élève à environ USD 1,5 million pour gérer les affaires courantes auxquelles chacun participe.

Il propose formellement l'adoption du budget après toute question éventuelle.

LE PRÉSIDENT soumet ce budget présenté aux membres comme le budget de 2006.

M. WALKER commence par féliciter MM. Reddie et Niggli de continuer à améliorer la présentation des budgets de l'AMA. Il estime, comme cela a été le cas du forum de Coordination européen, que les notes que M. Reddie a présentées aux membres sont plus utiles, notamment pour les gouvernements, pour la justification de la petite augmentation proposée en 2006.

Il souhaite faire une demande, déjà formulée au nom des gouvernements européens, qui est que dans les futurs documents budgétaires, et notamment pour le projet de budget de 2007, il y ait deux petites modifications dans le sens d'une plus grande transparence. L'une serait une meilleure répartition des coûts du personnel. Il ne souhaite pas des informations internes susceptibles d'être confidentielles, mais des indications un peu plus claires sur ces dépenses, qui apparaissent en proportion substantielle dans le budget de l'AMA. La deuxième demande porte sur les postes budgétaires de fonctionnement, pour obtenir une meilleure explication des objectifs auxquels l'argent est consacré. Il lui semble qu'il serait possible de lier cela au plan stratégique, et il ne croit pas que cela poserait de problèmes à l'administration.

LE PRÉSIDENT demande à tous ceux qui sont en faveur de ce budget 2006 tel que proposé de le faire savoir en levant la main.

DÉCISION

Le budget de l'AMA de 2006 est approuvé à l'unanimité.

7. Code mondial antidopage

7.1 Compte rendu d'activité

M. ANDERSEN demande aux membres de se reporter à la première annexe du point 7.1 : le projet de plan d'amendement du Code. L'AMA s'efforcera de procéder à la modification du Code en suivant la même méthode que sa rédaction entre 2001 et 2003. Comme les membres le constateront, la consultation s'étendra sur quatre mois, à compter de mars 2006. L'AMA présentera un premier projet au Conseil de fondation et au Comité exécutif en novembre 2006. Ensuite, on aura deux périodes de consultation (de trois et deux mois) avant la réunion du Comité exécutif de 2007, et le projet final sera soumis à la Conférence mondiale de 2007 et approuvé par le Conseil de fondation. Une équipe de projet interne a été créée pour prendre en charge les affaires courantes de ce projet. Elle réunira les propositions des divers partenaires, afin d'obtenir le plus largement les points de vue sur d'éventuelles modifications du Code. Une base de données existe déjà avec les commentaires exprimés au cours de nombreuses réunions et conférences. Ils seront utilisés dans la rédaction des projets. L'AMA met également en œuvre une procédure de surveillance du respect du Code dont, conformément à l'article 23.4.1, elle doit rendre compte au Conseil de fondation et aux autres partenaires tous les

deux ans. Une petite équipe interne a été formée, et un système va être instauré pour surveiller le respect du Code, étant donné que c'est près de 600 organisations qui auront accepté le Code. Pour ce qui est des 582 organisations qui l'ont accepté, la réunion du Comité exécutif de la veille s'est prononcée en faveur d'un système de frais de participation pour vérifier les règles des organisations qui ne font pas partie du Mouvement olympique, leur mise en place du Code et la surveillance de son application.

C'est un survol des documents qu'il a préparés, il répondra volontiers aux questions.

M. CABORN déclare qu'il se réjouit que le Code mondial antidopage soit revu, et il estime qu'il serait vraiment utile que la Conférence de 2007 obtienne des données à jour et, s'il y a des changements à faire qu'ils le soient en fonction d'informations actualisées. Comment les deux experts mentionnés dans les notes seront-ils nommés dans l'équipe de projet du Code?

M. ANDERSEN répond que les deux experts ont été contactés pour le groupe de travail interne de l'AMA. L'un des deux, M. Richard Young, a participé à la rédaction originelle. L'autre est le professeur allemand Ulrich Hass, qui a également tenu un rôle essentiel dans l'élaboration du premier Code mondial antidopage.

LE PRÉSIDENT déclare que c'est la procédure adoptée pour aboutir au Code mondial antidopage qui a rendu possible l'ensemble du projet. Cela a été une consultation sans précédent dans le sport. Il souligne l'étendue de la consultation, le fait que les commentaires de chaque groupe identifiable de partenaires ont été demandés, le fait que la procédure a été interactive et que l'AMA, tout au long du processus, a fait en sorte de mettre en forme les projets pour répondre à chaque point de substance soulevé par un partenaire. C'est ainsi qu'a émergé un consensus lors de la Conférence mondiale de 2003 à Copenhague. En fait le consensus s'est révélé unanime, ce qui a permis au Conseil de fondation de voter le Code, de prendre la décision en sachant que le document qui allait être adopté reflétait réellement les points de vue des partenaires. Si l'AMA peut mettre en œuvre un processus semblable en prévision de la Conférence de Madrid 2007, il estime qu'il devrait être possible d'arriver à cette Conférence en sachant parfaitement que tout ce qui est apparu avec l'expérience du Code et peut-être de la Convention internationale pourra y être traité. S'il y a des modifications à faire qui doivent être adoptées par le Conseil de fondation, on saura qu'elles ont été largement diffusées et étudiées en profondeur avant toute décision à leur sujet. C'est le tableau de progression, et c'est l'une des raisons pour lesquelles l'AMA souhaitait confirmer que la Conférence ait lieu en novembre, afin que la procédure de consultation ne soit pas écourtée. Il s'agit en tout état de cause d'un exemple où la procédure est presque aussi importante que le résultat possible.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le Code mondial antidopage est noté.

8. Rapport des départements /secteurs

8.1 Bureaux régionaux

8.1.1 Approche stratégique

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL introduit le sujet par une présentation générale et une mise à jour pour que les membres soient complètement informés des avantages et de la tâche réalisée par chaque bureau régional. Un document a été préparé, mais, en plus, avec les récentes nominations de Jean-Pierre Moser et de Diego Torres comme directeurs régionaux, l'AMA a organisé une réunion à leur intention à Montréal, afin que chaque directeur régional puisse soigneusement envisager et mettre au point son plan stratégique régional. Il ne s'agit pas pour ces bureaux régionaux de n'opérer que sur les instructions du siège, alors que chacun d'entre eux a des affaires spécifiques et régionales à traiter. Chaque directeur préparera sa stratégie et en rendra compte l'année

suiuante, afin que les membres puissent constater les avantages que représentent ces bureaux dans chaque région du monde.

La deuxième chose qu'il souhaite mentionner est que l'AMA va inaugurer son bureau régional d'Amérique latine à Montevideo le 24 novembre prochain. On comptera la présence de douze ministres, et ce sera pour l'AMA une occasion majeure de les rencontrer de manière appropriée. L'ouverture du bureau ne marquera pas officiellement le commencement des opérations, parce que les locaux loués ne sont pas encore aménagés, ni meublés, et M. Torres, en partenariat avec le gouvernement de l'Uruguay, doit encore nommer son assistant(e). Il y a encore quelques étapes à franchir avant que le bureau devienne opérationnel au quotidien. L'AMA a équipé M. Torres d'un ordinateur, et il pourra donc travailler ailleurs que dans ses locaux pour quelque temps.

Sauf s'il y a des questions de stratégie générale sur les bureaux régionaux, il préfère s'en remettre aux directeurs pour présenter leur rapport à la réunion.

M. SAMBAWA explique qu'un certain nombre de décisions ont été prises au cours d'une réunion africaine régionale la veille. On s'est intéressé aux pays qui doivent encore signer le Code, et on s'est interrogé sur la meilleure manière d'obtenir qu'ils le signent le plus rapidement possible. Son président occupe actuellement la présidence de l'Union africaine, et il a bien l'intention de chercher à se servir de cette fonction pour faire avancer le processus. Il estime que cela prendra du temps pour que tout le continent respecte le Code. Le système éducatif dans la région sera également harmonisé. On s'est aussi demandé à cette réunion comment la région pourrait établir un roulement pour l'appartenance à l'AMA. Le 29 de ce mois, toutes les questions seront traitées. Autre point important à mentionner : l'Agence devrait se féliciter du succès important enregistré par l'adoption du document final de la Convention de l'UNESCO en Afrique. Tout sera fait pour en obtenir la ratification par son pays, le Nigeria. Les zones africaines ont également accepté de collaborer entre elles pour que le plus grand nombre de pays la ratifient avant le 31 décembre. L'intention est d'utiliser toutes les possibilités pour démontrer la bonne volonté de la région. Il espère que toujours plus de conférences pourront être organisées sur le continent africain. Enfin, de grands progrès ont été réalisés avec la création d'un laboratoire antidopage au Nigeria, et il espère qu'avant la prochaine réunion, ce laboratoire nigérian sera également prêt à servir l'Afrique de l'Ouest et du Centre. L'Afrique s'est engagée à travailler avec l'Agence pour assurer le succès de la lutte contre le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sambawa de son intervention, pour les efforts entrepris en vue de la signature du Code et les encouragements à la ratification de la Convention. Ces deux initiatives sont très importantes, et il se félicite de ces nouvelles. L'AMA est prête à proposer toutes les conférences qu'elle peut pour leur venir en aide. En ce qui concerne la représentation de l'Afrique, il s'agit d'un point que celle-ci doit déterminer elle-même. La constitution de l'AMA permet à chaque continent d'organiser sa propre représentation, et il est sûr que l'Afrique le fera de la manière la plus sage.

DÉCISION

L'approche stratégique des bureaux régionaux est notée.

8.1.2 Le Cap

M. SWIGELAAR procède au compte rendu de l'activité du bureau régional africain au Cap. Entre 2003, année de l'ouverture du bureau intérimaire au Cap, et novembre 2004, lorsque l'AMA a pris en charge le fonctionnement du bureau, des avancées majeures ont été constatées quant à la participation de l'Afrique. En tout état de cause, on perçoit un intérêt plus grand pour l'AMA de la part de ce continent. De manière générale, le soutien des dirigeants politiques des divers pays et des organismes intergouvernementaux est évident. L'intervention du membre nigérian au Conseil de fondation témoigne de toute évidence du type de soutien que le bureau reçoit de la part des gouvernements africains.

L'une des initiatives majeures a été d'accroître la présence de l'AMA et sa visibilité. Le mandat est très important, et il commence à porter des fruits significatifs. Pour ce qui de la communication entre les partenaires, des avancées notables ont eu lieu à cet égard, et il insiste sur le soutien provenant de divers pays et ministres, institutions et associations. C'est ainsi, pour ce qui est des pays lusophones sur le continent, qu'on peut faire confiance au Mozambique et à l'Angola pour aider l'AMA à diffuser le message. La coopération entre les gouvernements et le Mouvement sportif s'est accrue sur le continent, au point qu'il est difficile de trouver un forum qui ne fasse pas mention de l'AMA ou de l'antidopage en général.

Pour ce qui est de la Déclaration de Copenhague, il y a sept non signataires, et le bureau s'efforce de parvenir à ce que les 53 pays africains rejoignent le mouvement. Les pays qui n'ont pas encore signé la déclaration sont en butte à des problèmes internes. La Mauritanie était sur le point de signer la Déclaration de Copenhague lorsqu'un coup d'État a éclaté, ce qui a entraîné des changements politiques. Tous les efforts sont faits, néanmoins, pour obtenir la signature de la Déclaration par ce pays dès que possible. Quant au gouvernement somalien, il opère actuellement à partir du Kenya et n'est plus dans le pays. Toutefois, le bureau demeure en contact avec lui, et il peut assurer qu'une fois que la situation politique se sera stabilisée, l'AMA obtiendra également la participation de la Somalie. Il insiste sur le soutien des membres du Conseil de fondation et d'autres sur le continent, qui apportent leur aide pour que tous les pays signent la Déclaration de Copenhague. Quant au paiement des contributions depuis 2003, il montre aux membres une diapositive détaillant la répartition des versements en Afrique. On constate le souhait des gouvernements de soutenir à cette procédure, de se joindre au mouvement et d'aider l'AMA à appliquer les programmes qu'elle a prévus.

Après avoir travaillé dans la région durant deux ans, il souhaite brièvement mentionner des secteurs clés qui formeront une part significative du plan de fonctionnement dont a parlé le directeur général. Le bureau va poursuivre sa relation intensive avec les gouvernements, en s'assurant que les informations reçues sont pertinentes et que tous les gouvernements appliqueront les systèmes et programmes nécessaires. Naturellement, la Convention de l'UNESCO est essentielle, et le bureau encouragera le processus en fournissant les informations appropriées. En terme de CNO, le bureau collabore étroitement avec eux pour faire en sorte que le Code soit appliqué et que les pays le respectent. Le bureau s'efforce de développer divers autres partenariats avec les CNO, et de manière générale, d'entretenir une bonne relation avec eux. La formation du personnel antidopage est un domaine essentiel également. Il y a plusieurs ONAD et CNO, on peut discuter de savoir si oui ou non ils assument leurs responsabilités concernant le Code. En revanche, le bureau a le devoir d'aider les ONAD. La création des ORAD remporte beaucoup de succès, et celle de la zone VI a été installée et fonctionne. L'AMA va bientôt pouvoir commencer les contrôles dans la région, avec six pays participant, parmi lesquels le Kenya et l'Éthiopie, ce qui est encourageant. L'an prochain, le but est d'aller un peu plus vers le sud, puis viens l'Afrique de l'Ouest, qui est également au programme de 2006.

L'éducation est un secteur essentiel pour assurer la diffusion du message antidopage. Le premier symposium aura lieu au Caire. Alors que seize pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord ont été invités à participer, treize d'entre eux se sont engagés et enverront des officiels de haut rang pour y assister. L'an prochain, on prévoit davantage de programmes de cette nature, et il est très favorable au lancement de partenariats avec les diverses régions, les zones de l'ACNOA et celles du Conseil supérieur, pour faire en sorte que les sportifs reçoivent le soutien et les instruments nécessaires concernant l'antidopage et les questions qui s'y rapportent. Le bureau s'efforce de faire la liaison avec les sportifs au cours des diverses manifestations et de les sensibiliser à la manière africaine. La promotion de l'antidopage en général est primordiale, et cela signifie que cela demeurera la première des priorités. Parmi les prochains rendez-vous, on compte le Forum sport et Olympisme à Tunis en 2006 où seront examinés la formation du personnel et le développement de l'antidopage, ainsi que les partenariats avec le Mouvement olympique africain, le symposium sur l'éducation au Caire déjà mentionné,

les Jeux de la Francophonie à Niamey au Niger, en décembre, auxquels l'équipe du programme de sensibilisation participera pour aider les sportifs dans le village, et, l'année suivante, le bureau souhaite collaborer avec l'Union africaine qui a pris contact avec l'AMA pour l'aider dans la politique antidopage. Il s'agit d'un progrès notable pour le sport africain, puisque le partenaire le plus élevé de la sphère politique africaine a relevé le défi de la lutte contre le dopage, afin que les pays membres respectent ce qu'on attend d'eux.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un souhaite poser des questions.

MME CROOKS aimerait savoir comment, avec la dépendance récente aux technologies, il a été possible de relever le défi dans la région, notamment en ce qui concerne la possibilité de joindre les sportifs.

M. SWIGELAAR explique que l'amélioration de la communication dans la région a pour but de faire en sorte de disposer des numéros de téléphones nécessaires pour pouvoir parler aux personnes concernées, parce que les infrastructures de TI sur le continent ne sont pas aussi rapides qu'il le faudrait. L'équipe du projet ADAMS traite avec les partenaires de l'AMA. L'institut antidopage d'Afrique du Sud et le laboratoire de Bloemfontein sont parties prenantes du projet. Le manque d'infrastructures des TI adéquates posera des problèmes pour ADAMS, mais d'autres processus politiques sont actifs pour augmenter les capacités dans ce domaine et permettre d'améliorer les infrastructures de TI. Il espère que, lorsque l'AMA sera prête à faire fonctionner ADAMS, ceci pourra s'étendre à l'ensemble du continent. À ce stade, c'est très difficile, tout simplement du fait du manque d'infrastructures.

M. SAMBAWA déclare qu'au Nigeria, il existe actuellement 20 millions de lignes de téléphones et le nombre des utilisateurs d'Internet continue d'augmenter de manière substantielle. Il s'agit d'une tendance générale en Afrique. Il estime que lorsque le projet ADAMS sera mis en oeuvre en Afrique, les choses se seront améliorées substantiellement, ce qui rendra l'accès et la communication beaucoup plus faciles.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional africain est noté.

8.1.3 Lausanne

LE PRÉSIDENT déclare que les bureaux régionaux d'Europe et d'Amérique latine ont vécu des changements, et il demande au directeur général d'informer les membres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL n'ajoute pas d'informations à celles qui figurent dans le dossier des membres, mais il profite de l'occasion pour présenter les deux nouveaux directeurs de bureaux régionaux: de Colombie, M. Diego Torres Villegas, qui sera à la tête du bureau régional d'Amérique latine et M. Jean-Pierre Moser, qui vient de la Fédération internationale de motocyclisme pour diriger le bureau régional européen. Il prendra ses fonctions à l'AMA au début février 2006.

DÉCISION

L'actualisation sur le bureau régional européen est noté.

8.1.4 Montevideo

DÉCISION

L'actualisation sur le bureau d'Amérique latine est noté.

8.1.5 Tokyo

M. HAYASHI a le plaisir de présenter un rapport d'étape en cette deuxième année d'activité du bureau régional de l'AMA à Tokyo. Il signale toute sa reconnaissance pour

l'aimable soutien des membres du Conseil de fondation, notamment ceux de Chine, Corée, Malaisie et Japon. Le bureau de Tokyo continue de s'efforcer à remplir les objectifs spécifiques de l'AMA grâce à la liaison avec l'ensemble des partenaires, la transmission des projets et le développement de la communication en Asie. La région asiatique se caractérise par sa taille et sa diversité. La coopération avec le Conseil olympique d'Asie est essentielle, et les manifestations dans la région sont des événements importants pour la promotion des activités antidopage.

Il félicite les gouvernements de s'être acquittés de 95% de leurs contributions à l'AMA en 2005. Le bureau a encouragé l'ensemble des gouvernements à soutenir l'Agence.

En ce qui concerne l'application du Code, grâce au soutien apporté par les membres asiatiques du Conseil de fondation, 37 des 43 pays de la région ont signé la Déclaration de Copenhague.

En ce qui concerne la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport adoptée à l'unanimité le mois précédent, 121 représentants étaient présents, parmi lesquels 40 pays d'Asie. Le bureau de Tokyo promeut le soutien des gouvernements à la Convention par la ratification à la fin 2005.

Le bureau s'efforce d'inciter l'ensemble des principales organisations et des Fédérations dans la région à respecter le Code. L'OCA a entériné le Code et le met en place dans les manifestations qui se déroulent sous son égide.

La Chine a invité des représentants de l'AMA aux Jeux nationaux de Chine le mois dernier pour observer et donner des conseils sur les programmes de contrôle du dopage en vue des Jeux olympiques de 2008 à Pékin.

Quelques pays n'ont toujours qu'un programme de contrôles antidopage minimal ou pas du tout. Le bureau encourage toutes les ONAD à organiser des symposiums antidopage pour améliorer leurs standards nationaux, grâce à la formation d'un personnel spécialisé.

L'éducation est une question cruciale dans la région. Le premier symposium a eu lieu à Macao en octobre dernier, il s'est concentré sur la planification du programme d'éducation, et un certain nombre de symposiums suivront.

La communication passe sous forme de lettres d'informations, de présentations lors de manifestations et de réunions importantes, etc., pour construire un réseau solide.

Il souligne l'impact du bureau régional sur les résultats, tels que la préparation d'une réunion intergouvernementale, qui aura lieu en Thaïlande l'an prochain, et la promotion de l'acceptation du Code et son respect par les principaux partenaires. Il demande aux membres du Conseil de fondation de continuer d'accorder leur soutien aux activités régionales.

M. WALKER remercie l'administration de l'AMA pour le document de stratégie et l'ajout du plan stratégique de chaque bureau, qui sera un travail de consolidation très intéressant. Il souhaite féliciter les directeurs des bureaux d'Afrique et d'Asie pour leur contribution, car on peut constater un grand progrès par rapport aux comptes rendus précédents, ce qui justifie pleinement la création de ces bureaux.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional
Asie/Océanie est noté.

8.2 Science

8.2.1 Rapport du comité Santé, médecine et recherche

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST demande aux membres de se référer à son rapport complet sur le travail du comité et les groupes de travail qui en dépendent. La Liste de

2006 était prête en septembre et postée sur le site Internet dans les délais impartis, ce qui signifie qu'une nouvelle Liste entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

Il souhaite revenir sur certains points. L'un d'entre eux est le budget de recherche. Comme il a été mentionné par le Président de l'AMA et M. Reddie, l'un des plus importants aspects du travail de l'AMA est de soutenir la recherche dans le monde pour découvrir les meilleures méthodes d'identification des substances et méthodes dopantes. Le financement nécessaire n'avait pas été disponible jusque là mais l'AMA a amené un changement fondamental dans la lutte contre le dopage, grâce à l'affectation d'un budget de recherche qui permet aux scientifiques de proposer des moyens de découvrir les tricheurs et de les punir. Cela signifie par ailleurs que le monde scientifique est désormais informé de l'existence de ce financement. Les chercheurs peuvent avoir des idées sur ce qu'ils souhaiteraient faire, mais si l'argent n'est pas disponible, alors ils s'orientent vers d'autres types de recherche. En étant plus largement informées d'un financement affecté à la recherche durable, de plus en plus de personnes se présentent. Le plus encourageant est le nombre toujours plus grand de laboratoires et de centres de recherche en dehors des laboratoires antidopage soumettant des demandes d'argent. Dans un domaine particulier, c'est très important car il se pourrait que la prochaine génération de substances dopantes soit les gènes et les éléments et cellules génétiques connu sous le nom de dopage génétique. À ce sujet, les compétences nécessaires n'existent pas. C'est pourquoi il est indispensable de s'en remettre aux laboratoires extérieurs spécialisés en recherche génétique. Cette année, quelque 1,8 million de dollars ont été alloués aux laboratoires de recherche de ce type. C'est bien la preuve que l'AMA est désormais prête pour le jour où le dopage génétique sera réalité, et on peut espérer qu'elle disposera alors de la méthodologie nécessaire pour identifier les tricheurs. Pour débattre de la question et découvrir les méthodes les plus sophistiquées, un symposium sur le dopage génétique aura lieu dans sa ville dans deux semaines, avec la participation de 40 spécialistes internationaux de la recherche génétique. Il espère qu'il sera possible de publier les conclusions du symposium très rapidement et montrer ainsi que l'AMA est prête si le dopage génétique devient une réalité dans un proche avenir.

L'un des points qui a fait l'objet de discussion est le test de l'EPO. Dans une certaine mesure, il a été mal interprété par les médias, ou pas complètement compris et cela a conduit l'AMA à organiser une récente réunion à Paris, au laboratoire qui a conçu la méthode actuelle de détection de l'EPO. Cela a permis de préciser une fois de plus que la méthode était valide (ce qu'a confirmé le TAS dans une précédente affaire), mais certains types de formation nécessitent d'être proposés à l'intention de ceux qui souhaitent appliquer le test de l'EPO et l'approfondir. L'atelier de Paris a été très fructueux et a permis d'élucider de nombreux pièges qui se présentent au moment de l'interprétation des résultats d'une analyse de l'EPO. La méthode de l'EPO comme telle est valide, et elle n'a pas été remise en question par les autorités juridiques. Comme toutes les méthodes, elle pourrait s'améliorer, et c'est une procédure normale dans le monde scientifique que même des moyens établis d'analyse de substances évoluent constamment, de même que la science progresse et la nouvelle technologie suit. L'AMA s'efforce donc d'améliorer les méthodes qui existent déjà.

M. GERRARD note que le groupe de travail des AUT a exprimé des craintes à propos des difficultés relatives à Turin et à la déclaration concernant les béta-2 agonistes, les médicaments utilisés pour traiter l'asthme. Le groupe de travail a estimé qu'il aimerait porter au procès-verbal ses craintes quant aux critères appliqués pour le diagnostic de l'asthme, sans oublier que, dans un environnement venteux et froid, il existe une plus grande possibilité encore pour que les sportifs fassent usage de tels médicaments. Le comité pour l'AUT et l'AMA souhaitent explorer ces questions avec leurs collègues du CIO, mais il désire porter au procès-verbal cette crainte à propos des béta-2 agonistes aux Jeux olympiques de Turin.

En ce qui concerne la question soulevée par les partenaires demandant la possibilité d'une modification de la procédure des AUT abrégées, le groupe de travail, après une discussion importante, a décidé qu'il serait inapproprié de procéder à un changement à

ce stade. Le lancement de la procédure d'amendement du Code est imminent, puisqu'elle commencera en mars prochain, et une Conférence mondiale aura lieu 2007. Entre-temps il y aura eu l'introduction d'ADAMS. Nombreuses sont les ONAD qui n'ont toujours pas de comité pour l'AUT, et quelques Fédérations internationales n'ont pas non plus atteint leur vitesse de croisière dans ce domaine. C'est pourquoi le groupe a estimé qu'une modification dans la procédure de l'AUT serait mal avisée et source de confusion pour les sportifs, et non pas dans le meilleur intérêt des partenaires. Ces réflexions ont été communiquées à ceux qui avaient exprimé leurs craintes. Enfin, en réponse à de nombreux partenaires qui ont demandé des lignes directrices pour le diagnostic médical, le groupe a accepté de réaliser un modèle de bonnes pratiques pour harmoniser le diagnostic et les bonnes raisons d'accorder une AUT. Ce document qui sera conséquent, à jour, fondé sur des preuves et comptera des contributions de spécialistes, sera régulièrement révisé et exprimera la position de l'AMA à ce sujet.

M. FASULO informe les membres que son association a créé un groupe médical de consultation antidopage qui comprend des spécialistes de la question, des responsables et des directeurs de Fédérations, afin de présenter des positions communes et quelques expériences qui aideront l'AMA à mieux travailler, car plusieurs de ces sujets sont des préoccupations quotidiennes pour les Fédérations internationales. Le groupe s'est réuni pour la première fois la semaine précédente. C'est avant tout une entité technique qui fournira des informations à l'AMA pour des recommandations. La procédure d'AUT a été l'un de ses principaux sujets de discussion. On en a déjà parlé, cela représente un fardeau administratif significatif pour les Fédérations internationales. Il semble qu'en très grande majorité, les AUT proviennent d'un petit nombre de pays très développés. Cela ne laisse pas de soulever des questions sur la manière dont la procédure est comprise dans le reste du monde. Peut-être pourrait-on s'occuper de la question et voir s'il n'y aurait pas moyen d'en augmenter la compréhension. Les informations à propos des lignes directrices sont également autant d'éléments sur lesquels on doit insister, afin de rendre la procédure plus utilisable. Le groupe est entièrement d'accord de ne pas modifier la procédure actuelle, car il lui semble que ce serait mal avisé pour l'instant. Mais le groupe contribuera volontiers à cette question à l'avenir. À propos de la Liste, le Dr Rabin a indiqué lors de la précédente réunion que le comité Liste s'efforcera de transmettre ses réactions aux commentaires soumis par les divers partenaires. Il se demande si ces réactions seront envoyées, car de nombreux partenaires aimeraient les recevoir.

M. DEMEL a une question à propos des AUT. Quelques Fédérations internationales n'ont pas créé de commissions pour l'AUT, et désormais les ONAD rencontrent des problèmes puisque les AUT nationales ne peuvent pas être accordées aux sportifs de niveau international. Par ailleurs, il a été informé que le CIO ne reconnaîtra pas les AUT des Fédérations internationales ou nationales. Comment pourrait-on résoudre ce problème ?

M. AJÁN n'a pas de remarque à faire à propos des AUT. Toutefois, il y a un an, le directeur général a montré un équipement très spécial utilisé par certains sportifs aux Jeux olympiques d'Athènes. Malheureusement, selon ses informations, une douzaine de ces instruments ont été utilisés par divers sportifs. Il suggère que le département Science étudie comment éviter l'usage de tels équipements au cours des diverses compétitions. Puisque, selon le Code, les agents de contrôle du dopage ne peuvent pas toucher les sportifs, il est nécessaire de trouver des moyens de vérifier si oui ou non les sportifs se servent de tels instruments. On fera particulièrement attention aux sportives à ce propos. Il préconise l'étude par l'AMA d'un système bon marché à ultrasons (ou semblable) qui pourrait être employé pour vérifier si les sportifs s'approprient à faire usage de ce type d'équipement.

M. LARFAOUI signale que les AUT sont en augmentation. Il aimerait des informations sur les produits les plus demandés pour les AUT. Il sait que les bêta-2 agonistes sont très importants, mais il s'interroge sur les stéroïdes anabolisants.

Il souhaiterait également connaître les durées d'application des AUT. Il serait intéressant de disposer de cette information.

Il faudrait également suivre les sportifs qui ont bénéficié d'une AUT pour examiner leurs performances et vérifier qu'elle était bien nécessaire.

M. WALKER a une suggestion pour une future tâche du comité Santé, médecine et recherche ou un de ses sous-groupes. La question a été discutée avec le président du comité et le directeur scientifique et a été soulevée par ses partenaires à Strasbourg. Cela concerne les contrôles sanguins. Il y a de nombreuses variations dans la procédure, les méthodes, la réglementation et les interprétations d'analyses sanguines effectuées par les diverses Fédérations internationales. On constate un manque frappant d'harmonisation dans le domaine. Il se rend compte que dans de nombreuses Fédérations, les contrôles sanguins ne sont pas considérés comme faisant partie de la réglementation antidopage, alors qu'il est évident que les contrôles sanguins pourraient jouer un rôle important pour aider à préserver la santé des sportifs. Il suggère que, sous les auspices de l'AMA, le comité Santé, médecine et recherche étudie, peut-être avec les Fédérations internationales concernées et avec le CIO, les moyens d'améliorer l'harmonisation pour l'utilisation et l'interprétation des contrôles sanguins, et également pour voir comment des profils sanguins longitudinaux pourraient être établis, afin d'assurer une meilleure protection de la santé de ces sportifs.

M. PASCUAL déclare que l'IPC s'est également rendu compte d'une faille dans l'harmonisation de l'application de la procédure pour l'AUT entre les sportifs de niveau national et international, si l'AMA ne reçoit pas une copie de l'AUT nationale. On rencontre une différence entre les cas nationaux et les cas internationaux, qui sont traités différemment.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond à M. Aján. Il peut l'assurer que l'AMA a appris avec l'expérience et celle d'Athènes en particulier, l'usage d'équipements qui fournissent de l'urine falsifiée. L'AMA étudie le moyen d'éviter que cela se reproduise. L'une des possibilités a été présentée, mais il pourrait y avoir d'autres façons d'aborder ce problème.

En réponse à M. Walker, il estime que, concernant les contrôles sanguins, il y a des confusions. Les « contrôles sanguins » sont une expression qui prête déjà à confusion. Seule une partie de ces contrôles est relative à des contrôles du dopage. Nombre des Fédérations internationales se servent des analyses de sang pour savoir si une personne est en mesure de concourir, ce qui est une toute autre question. D'autres utilisent les informations à partir du contrôle des analyses de sang pour faire le suivi des profils longitudinaux et voir si on peut établir que quelque chose est arrivé susceptible d'être interprété comme une violation antidopage. Ceci a tendance à être confondu et à être considéré comme un contrôle de dopage, mais dans tout cela on compte au moins trois différents éléments. Le comité Santé, médecine et recherche devrait s'y intéresser pour voir si cela pourrait être harmonisé et pour préciser la signification réelle des contrôles sanguins et les raisons pour lesquelles ils sont réalisés. Cette question sera traitée et l'AMA tentera de parvenir à un accord avec les Fédérations internationales intéressées éventuellement et formulera des recommandations. Ceci a provoqué quelques problèmes aux Jeux olympiques, où certaines Fédérations internationales ont procédé à leurs propres contrôles sanguins et l'AMA a réalisé des échantillons sanguins pour identifier des substances interdites. Il s'agissait de deux questions complètement différentes. Il espère que M. Walker est satisfait de la réponse et du fait que son commentaire sera pris en compte.

LE DR RABIN ajoute qu'en 2001, l'AMA a soutenu financièrement un groupe de recherche pour étudier les éléments d'harmonisation des paramètres sanguins entre les différentes Fédérations internationales. On a beaucoup dépensé pour ce projet, ce qui a permis de formuler des recommandations concrètes discutées à l'époque avec le Dr Schamasch. L'AMA a déjà commencé à se pencher sur la question. Prochainement, il s'agira sans doute de partager les responsabilités et de voir comment il serait possible de progresser dans l'utilisation de telles informations, notamment pour le suivi longitudinal et le passeport des sportifs, qui sont d'un grand intérêt en terme de suivi pour les paramètres sanitaires des sportifs.

L'autre élément, après la question de M. Fasulo, porte sur les lettres et les réponses qui ont suivi les excellents commentaires reçus à propos de la Liste au cours du processus de consultation, entre mai et août 2005. L'AMA a accusé réception de toutes les réponses et a répondu aux partenaires. Puis, à la suite de l'approbation de la Liste par le Comité exécutif en septembre, le directeur général a de nouveau envoyé des lettres à tous les partenaires pour les informer des commentaires repris dans la Liste et indiquer que, pour tout suivi technique, on pouvait prendre contact avec lui directement. Deux partenaires sont revenus avec d'autres questions spécifiques. Il a déjà répondu à l'un d'entre eux et, pour ce qui est de l'autre, il attend que des points techniques supplémentaires soient soulevés. Cette année, on s'est efforcé de répondre à toutes les questions posées au niveau administratif et technique.

LE PROFESSEUR GERRARD croit avoir saisi trois thèmes dans les questions posées. En réponse à M. Gottlieb, celle sur l'éducation, il se félicite de voir que le directeur médical prévoit dans son budget pour les années suivantes un programme d'éducation à l'intention des médecins et qu'une conférence est prévue dans quelque temps, probablement l'an prochain, ce qui permettra de réunir des pays dans lesquels la connaissance des AUT n'est probablement pas si évidente. Il estime que la question de l'éducation est importante et reconnaît qu'il y a une disparité autour du monde.

À M. Larfaoui, concernant le modèle de bonnes pratiques, les maladies ou médicaments communément mentionnés dans les AUT, il est proposé que l'AMA réalise des lignes directrices qui tiennent compte des médicaments les plus demandés et des affections communes le plus souvent traitées. Ces lignes directrices indiqueront les critères de diagnostic à respecter internationalement acceptés, ce qui est demandé au personnel médical spécifique d'utiliser, s'il y a une substance alternative permise, la fréquence avec laquelle les cas devraient être revus, etc. En effet, dans certains cas, des AUT automatiquement renouvelables créent un précédent malheureux et l'AMA préférerait éviter toute AUT permanente, même si de nombreux sportifs présentent des maladies chroniques qui exigent un renouvellement du traitement. L'Agence préférerait se réserver le droit de revoir ces cas, non pas nécessairement tous les ans, mais peut-être tous les deux ou trois ans. C'est une question de bon sens. Enfin, dans le modèle de bonnes pratiques, elle aimerait avoir la preuve et la référence scientifique du diagnostic et le traitement couramment accepté.

Le thème final abordé est celui de l'harmonisation et de la reconnaissance par le CIO, ou l'absence de reconnaissance d'une AUT accordée par une ONAD ou une FI. C'est une source de préoccupation, et le professeur Ljungqvist est mieux placé pour y répondre et il lui tend la balle.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST rappelle que, conformément aux règles et au Code, le CIO n'est pas autorisé à refuser une AUT, mais peut faire appel devant le TAS s'il n'est pas d'accord. M. Larfaoui n'a pas obtenu de réponse complète dans le sens des substances les plus communément utilisées et pour lesquelles les AUT sont les plus communément accordées. D'après son expérience, il s'agit des glucocorticoïdes et des bêta-2 agonistes. Les stéroïdes ne sont jamais autorisés, à l'exception de la testostérone pour les hommes qui souffrent d'une hypofonction testiculaire.

LE PRÉSIDENT reste dans l'attente de voir comment le groupe de l'ASOIF fonctionnera en pratique. Si M. Aján a des propositions concernant les équipements mentionnés, elles seront utiles. Les profils sanguins sont parfois, pour ce qui est de sa propre expérience, un contrôle du dopage de fait et qui soulage une Fédération internationale du fardeau d'avoir à démontrer une infraction pour dopage en indiquant au sportif qu'il n'est pas sain de concourir avec un certain niveau d'une substance dans le sang. Pour les AUT, il espère que l'un des secteurs d'investigation concernera le dosage, afin que, si une substance est contrôlée et décelée, la quantité en soi rapportée à celle de l'AUT et l'usage de la substance ne puissent pas être couverts par les autorités.

DÉCISION

Le rapport du comité Santé, médecine et recherche est noté. Les suggestions du Conseil de fondation seront prises en compte.

8.3 Éducation

8.3.1 Rapport du président du Comité éthique et éducation

LE PRÉSIDENT informe les membres que Casey Wade, directeur éthique et éducation, a présenté sa démission. Sa situation familiale était telle qu'il devait faire trop d'allers et retours en voiture entre son lieu de travail et sa résidence. L'AMA espère qu'elle ne le perdra pas pour la lutte contre le dopage. Elle a un publié l'annonce du poste à pourvoir sur son site Internet, et il ne peut qu'encourager les candidatures. La date limite est fixée à la mi-décembre.

MME NEILL signale que M. Owen a dû repartir à Vancouver. Il lui a demandé de transmettre tout spécialement des remerciements à M. Wade, dont le soutien a été très apprécié. Le Comité éthique et éducation a tenu deux réunions en personne au cours des derniers mois et une conférence téléphonique. La première réunion a eu lieu en juillet et la deuxième en octobre. Elle reprend un certain nombre de points abordés lors de ces réunions. À propos des symposiums sur l'éducation, il est plutôt encourageant de constater que les bureaux régionaux s'intéressent à la question et les aident à les organiser dans les différentes régions du monde. Un symposium sur les compléments alimentaires s'est déroulé à Leipzig, Allemagne. Il s'est révélé très fructueux et forme une part importante de l'action de l'AMA. Les symposiums sur l'éducation ont été organisés à Montevideo, Moscou et Macao et les plans pour 2006 prévoient des symposiums au Sénégal, à Athènes et en Inde. Le comité a travaillé à l'élaboration d'un cadre de travail pour mettre en œuvre les divers éléments du programme d'éducation. Les éléments ont reçu le titre de *Campagne d'éducation Franc Jeu de l'AMA*, pour tenter de réunir diverses parties d'un programme éparpillé, pour les coordonner et les rendre plus compréhensibles, et permettre ainsi une perception stratégique de l'ensemble

L'un des secteurs de travail les plus récents du Comité est l'attention portée aux jeunes. Le comité éthique et éducation a pris le temps de réfléchir à la manière d'approcher les jeunes et de leur transmettre régulièrement des messages. Un groupe témoin sera créé pour produire du matériel éducatif pour les jeunes, pour tenter d'apprendre leur langage, de saisir leurs manières de parler et de communiquer entre eux, en vue de rendre le matériel éducatif plus attractif.

La visite de Mme Hunter au Comité éthique et éducation a représenté un moment important qui a souligné les liens entre l'éducation et la communication. Le comité éthique et éducation va s'efforcer de développer ces liens à l'avenir.

La veille, le Comité exécutif a donné son accord à cinq projets de recherche en sciences sociales présentés par le Comité éthique et éducation, en parallèle aux projets de recherche scientifique plus techniques également approuvés. Ces études seront consacrées aux comportements des sportifs, aux raisons pour lesquelles ils consomment diverses substances, et au culte qui entoure la prise de substances. Il s'agira tout d'abord d'élaborer une connaissance de base, afin qu'il soit possible de passer plus tard à d'autres projets de recherche. Un montant total d'environ USD 100 000 a été affecté à ces cinq projets.

Le comité Éthique et éducation continue de publier du matériel éducatif disponible sur le site Internet. Elle encourage tous les membres à se tenir informés à propos de ce matériel qui est excellent.

Les prochaines réunions en personne de l'an prochain sont fixées aux 27 et 28 avril et aux 12 et 13 octobre 2006.

M. FARLEY félicite le Comité éthique et éducation de son rapport, signalant que tout en respectant le principe de la responsabilité objective qui tient le sportif pour responsable des substances décelées dans son corps, l'aspect éducatif ne doit pas être minimisé. On ne doit pas s'attendre à ce que les sportifs pris individuellement disposent d'autant d'informations que les membres de l'AMA, par exemple. Il faut bien voir deux choses : d'une part, les sportifs ont besoin d'énormément d'informations techniques, et comme elle s'adresse à un très jeune âge, l'AMA a besoin d'élaborer une attitude envers le principe du franc jeu. Le Comité éthique et éducation est au centre de cette réflexion. L'autre réalité, c'est que de nombreux pays sont très petits et ne sont pas en mesure de se consacrer efficacement à la création d'une infrastructure, ni d'accorder un soutien à des manifestations nationales et internationales, des sportifs internationaux, etc., pas plus qu'à des programmes éducatifs efficaces. C'est pourquoi le travail réalisé à ce niveau pour produire du matériel éducatif sous forme imprimée et électronique apporte une aide considérable. Et l'Organisation régionale antidopage des Caraïbes nouvellement créée compte beaucoup sur le travail réalisé par le Comité éthique et éducation pour engendrer un esprit et une attitude chez les jeunes et transmettre des informations spécifiques aux sportifs de niveau international pour les aider à respecter des standards rigoureux. Il souhaite exprimer son vif soutien et demande instamment à l'AMA d'étudier les ressources dans le secteur de la prévention pour parvenir à un meilleur équilibre avec la détection.

LE PRÉSIDENT note que le Comité éthique et éducation est l'un des plus importants comités de l'AMA. Il a pour fonction de comprendre qu'à long terme la solution au dopage dans le sport n'est pas la sanction, mais la prévention. Il est sûr que les personnes concernées retiendront ces commentaires.

M. WALKER aimerait revenir sur le statut des modèles et des lignes directrices. Il constate dans le rapport que le Comité éthique et éducation a approuvé ces modèles, avec des modifications mineures, mais il a l'impression que le Comité exécutif les a également approuvés comme des standards facultatifs. Il pose la question car la semaine précédente, le Groupe de surveillance à Strasbourg a adopté une recommandation à l'intention des parties à la Convention antidopage, afin que ces modèles de lignes directrices sur l'éducation soient repris au niveau national. S'ils n'ont pas de statut officiel dans le cadre du programme, il estime que la recommandation devra être retirée. Quel est le statut de ces lignes directrices ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'AMA les considérera de la même façon que le Conseil de l'Europe, avec lequel elle a travaillé pour les mettre au point. Elle n'a pas recherché l'approbation du Comité exécutif sur les modèles de bonnes pratiques. Elles les élaborent dans une perspective de gestion, et le modèle dont parle M. Walker sera appliqué de manière appropriée et synchrone avec ce qu'à fait le Conseil de l'Europe.

À propos des compléments alimentaires dans le sport, M. CABORN demande la confirmation que l'AMA et les laboratoires accrédités de l'AMA continueront de réaliser des contrôles sur les compléments alimentaires.

LE DR RABIN répond que la question du contrôle des compléments alimentaires a provoqué de nombreuses discussions au sein de l'AMA et parmi les principaux partenaires, et, sur cette base, il a été décidé par le Comité des laboratoires de l'AMA et le Comité santé, médecine et recherche que les laboratoires antidopage ne doivent pas prendre part au contrôle des compléments alimentaires. C'est une ligne clairement fixée par l'AMA, qui figurera dans la nouvelle version du Standard pour les laboratoires, dont la parution est prévue en 2006.

DÉCISION

Le rapport du comité éthique et éducation est noté.

8.4 Communication

MME HUNTER passe la parole au président du comité des sportifs de l'AMA, M. Fetisov.

8.4.1 Rapport du président du Comité des sportifs

M. FETISOV note que le comité a abordé des points importants, parmi lesquels le stockage des échantillons. Le Comité est en faveur de la conservation des échantillons durant huit ans, car les sportifs propres n'ont rien à cacher. Le Comité est également favorable à voir cette politique appliquée à d'autres manifestations internationales importantes, outre les Jeux olympiques. L'usage des échantillons pour la recherche a également fait l'objet d'une discussion. Le Comité approuve entièrement ce système, et il demande que tous les formulaires de contrôle du dopage prévoient la possibilité d'un consentement informé. Il a recommandé à l'AMA d'informer les sportifs de la signification de ce consentement, soulignant que c'est en faisant participer les sportifs propres qu'on fera progresser la lutte contre le dopage dans le sport. Les membres du Comité ont convenu de publier leur position sur les sanctions contre les tricheurs et ils ont fait une déclaration très importante. Ils ont reconnu toute l'importance de leur leadership en matière d'élaboration d'une politique antidopage. L'antidopage est un long processus, et le Code mondial antidopage est une réalisation significative pour favoriser un terrain égal pour tous les sportifs. Il a été intéressant de constater comment ils ont réagi aux suspensions de tous les anciens grands sportifs. Il a été reconnu que les sportifs qui trichent, ainsi que les membres de l'entourage des sportifs qui les incitent à tricher, doivent être punis de manière adéquate pour protéger les sportifs propres et l'intégrité du sport, et que la suspension de deux ans pour une première infraction est minimale. On a constaté une sérieuse demande en faveur d'une punition plus stricte à l'égard de ceux qui trichent. Le Comité des sportifs apporte un soutien unanime à une lutte harmonisée contre le dopage dans le sport, précisant que les sportifs propres n'ont rien à cacher et donc rien à craindre. Dans le secteur des informations sur la localisation, le Comité insiste pour que tout système soit facile et économique pour les sportifs. Les membres du Comité ont suggéré qu'il soit autorisé de nommer un représentant pour mettre à jour ces informations, et ils se sont réjouis de constater que cette fonction a été incorporée au système ADAMS. Il existe un élan puissant au sein du comité des sportifs pour collaborer avec l'AMA qui a donné de remarquables résultats jusqu'à présent. Le Comité a prévu d'organiser sa prochaine réunion à la fin du mois d'avril 2006 à Moscou et il est prêt à accueillir les membres du Comité dans son pays. Il sera important lors de cette réunion, notamment après les Jeux olympiques de Turin, de réaliser du travail pour soutenir ce qui vient d'être discuté lors de la réunion du Conseil de fondation. Tous les membres du Comité continueront de travailler en faveur de la lutte contre le dopage. Il remercie les membres du Conseil de fondation de l'avoir écouté présenter le point de vue des sportifs.

MME CROOKS souhaite rappeler qu'elle est très heureuse que quelques membres de la commission des athlètes du CIO aient également assisté à cette réunion fructueuse du Comité des sportifs de l'AMA. Lors de la précédente réunion, un grand nombre de secteurs en vue d'une coopération approfondie ont été définis. Le Comité des sportifs de l'AMA se rend également aux réunions de la commission des athlètes du CIO. Elle applaudit la formation de ce Comité et se tient prête à collaborer avec M. Fetisov à l'avenir.

M. FETISOV déclare qu'il y avait quelques craintes quant à la manière dont le Comité des sportifs de l'AMA allait travailler avec la commission des athlètes du CIO, mais les organismes consacrés aux sportifs du CIO et de l'AMA semblent être parvenus aux mêmes conclusions en faveur d'un soutien conjoint à la lutte contre le dopage dans le sport.

DÉCISION

Le rapport du comité des sportifs est noté.

8.4.2 Sensibilisation – modèle national et international

MME HUNTER ne souhaite pas entrer dans le détail du rapport que les membres ont dans leur dossier. Elle préférerait se concentrer sur un nouveau programme en cours de préparation et qui sera mis à la disposition des partenaires au début de 2006 : le modèle de sensibilisation des sportifs. De manière générale, ce programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA est un programme interactif présenté lors de manifestations sportives importantes pour éduquer les sportifs de haut niveau et leur entourage sur les dangers et les conséquences du dopage ainsi que sur leurs responsabilités en vertu du Code. Le stand du programme de sensibilisation est généralement installé dans le village des sportifs et il est occupé par des spécialistes de l'antidopage. On propose aux sportifs de jouer à un jeu informatique qui teste leurs connaissances de l'antidopage. Si les sportifs obtiennent au moins huit questions correctes sur dix, ils remportent un prix. On leur demande également de signer la bannière franc jeu, et les centaines de noms de sportifs sur les bannières sont impressionnants. C'est une démonstration visible de leur engagement en faveur d'un sport propre. Le programme de sensibilisation a été présenté à un certain nombre de manifestations de haut niveau au cours des dernières années. Les partenaires demandent toujours plus souvent qu'on envoie le programme de sensibilisation à leurs manifestations, et, bien que l'AMA aimerait pouvoir répondre favorablement, il est impossible de le satisfaire pour des raisons logistiques et de ressources. En conséquence, l'AMA a décidé d'élaborer un modèle de sensibilisation que les ONAD et les Fédérations internationales pourraient facilement adopter pour gérer leurs propres programmes de sensibilisation. Un modèle a été créé susceptible d'être adapté par les partenaires, et un programme pilote, lancé à l'occasion des Jeux nationaux de Chine en octobre, a remporté beaucoup de succès. L'AMA en est maintenant au point où le matériel est prêt. Le principe directeur à l'origine du programme est qu'il doit se présenter clé en main (suffisamment facile à éléments dans les structures qu'ils possèdent déjà), adaptable (dans un format qui permet aux partenaires d'ajouter leurs propres logos, photos, etc., afin de répondre à leur situation particulière et à leur propre environnement), et économique (c'est-à-dire qu'il tienne compte des ressources différentes des divers partenaires). Les membres peuvent voir des exemples de ces bannières et des éléments de ce programme sur les diapositives en cours de projection. Le modèle de sensibilisation des sportifs en est à sa dernière étape avant son lancement au début de 2006. Il est très simple à utiliser et a demandé beaucoup d'efforts pour intégrer toutes les leçons tirées du programme de sensibilisation. On peut espérer que de nombreux autres programmes de sensibilisation seront mis en œuvre, qui permettent de toucher toujours davantage de sportifs.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du programme national et international de sensibilisation est noté.

8.5 Audit de manifestation/Observateurs indépendants

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'un document a été préparé pour préciser les points que l'AMA voit surgir au fur et à mesure des missions des Observateurs indépendants. L'AMA entreprendra un examen des missions à leur retour de Turin et de Melbourne au début 2006 et ensuite organisera une réunion des chefs d'équipe d'Observateurs pour faire en sorte que les missions suivantes soient efficaces, et utiles à ceux pour qui l'AMA réalise ces missions. L'Agence représente les yeux et les oreilles du monde avec les rapports qu'elle publie sur les programmes de contrôle du dopage, mais également en aidant ses divers partenaires, les Fédérations internationales, les organisateurs de grandes manifestations, les ONAD et les laboratoires, à réaliser ces missions. En tout état de cause, certaines des responsabilités reposent sur l'AMA de par le Code. L'AMA souhaite réviser le style et l'efficacité des missions et, en particulier, leur coût, car celui-ci est plutôt élevé dans son budget. L'administration souhaite s'assurer que chaque dollar est bien dépensé. La révision sera réalisée en avril et mai 2006. La

possibilité pour l'administration de rendre compte de cette révision au Conseil de fondation dépendra des délais de réalisation des rapports des Jeux olympiques et paralympiques et des Jeux du Commonwealth. Il en rendra compte de nouveau à la prochaine réunion.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur les audits de manifestations et les Observateurs indépendants est noté.

8.6 Gouvernements

MME JANSEN annonce que l'on compte désormais 182 signataires de la Déclaration de Copenhague, soit dix-neuf de plus qu'à la dernière réunion. Les nouveaux signataires de chacune des régions apparaissent à l'écran. Elle propose aux membres une présentation instantanée des progrès réalisés depuis la Conférence mondiale en mars 2003, précisant chacun des pays non signataires dans chacune des régions. L'AMA a entendu dire que la République de Moldavie était sur le point de signer la Déclaration.

En terme de contributions des gouvernements, l'AMA a perçu presque le même montant qu'en 2004, mais davantage de versements ont eu lieu plus tôt. En décembre 2004, environ 95% des contributions avaient été reçues, et, avec le double paiement des États-Unis, on parviendra au même résultat en 2005. Ce double paiement permet à l'AMA de se retrouver dans une meilleure situation financière. La prochaine diapositive montre les pays qui ont versé leur contribution. La diapositive suivante présente les gouvernements qui n'avaient pas auparavant contribué au budget de l'AMA. Les membres pourront constater qu'on a sensiblement progressé, notamment en Amérique et en Asie.

En terme de développement de programmes antidopage dans le Commonwealth, le secrétariat du Commonwealth s'est organisé en interne et l'AMA prévoit la nomination de trois spécialistes : un en Océanie à la fin novembre, un en Afrique en décembre et un dans les Caraïbes au début de 2006. La collaboration fonctionne bien avec le secrétariat du Commonwealth et l'action est en cours. M. Koehler en donnera un compte rendu plus étendu.

8.6.1 Convention de l'UNESCO

MME JANSEN est très heureuse de rappeler que la Convention de l'UNESCO a été adoptée à l'unanimité le 19 octobre. Il s'agit d'une remarquable réussite de la part des gouvernements. À propos de ce que l'AMA réalise en collaboration avec l'UNESCO pour encourager les ratifications au 31 décembre, le Président de l'AMA a assisté à une conférence de presse à Paris, à l'invitation de l'UNESCO, en octobre, et une copie de la Convention adoptée a été envoyée par l'AMA aux ministres et officiels des Sports dans le monde entier, afin que les procédures ne soient pas retardées. En novembre, le président du CIO a envoyé une lettre à tous les membres du CIO et présidents des CNO leur demandant de prendre contact avec leurs gouvernements pour les inciter à ratifier la Convention.

Au nom du directeur de l'UNESCO, M. MARRIOTT-LLOYD remercie l'AMA de son invitation à assister à la réunion du Conseil de fondation. C'est avec plaisir qu'il s'adresse aux membres à propos de la réalisation d'une importante étape dans la lutte contre le dopage dans le sport. Le 19 octobre, la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO a adopté à l'unanimité la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Ceci signifie la naissance de la première convention antidopage réellement mondiale, et c'est d'autant plus spécial que cela s'est passé durant l'Année du sport et de l'éducation physique. À la fin de son intervention, il souhaite remettre au Président de l'AMA une copie officielle du texte de la Convention au nom de tous les gouvernements qui ont œuvré avec tant de détermination pour répondre à leurs obligations en vertu du Code mondial antidopage et de la Déclaration de Copenhague. Il tient à reconnaître les

contributions de l'AMA et de la communauté sportive, qui ont également permis de parvenir à ce résultat. La rédaction de la Convention en deux ans est virtuellement inouïe dans le milieu international. Ainsi, à la 33^e session, une convention a été adoptée sur l'« Héritage culturel intangible ». La rédaction de cette convention a pris cinq ans. L'une des conventions des Nations unies les plus réussies est celle des Droits de l'enfant dont l'élaboration a demandé plus de dix ans. Élaborer et adopter une convention internationale à l'unanimité est également peu commun au niveau international. À la suite de l'adoption de la Convention, l'UNESCO a dû gérer un certain nombre de questions de procédure. Le texte, en tant qu'instrument juridique international, doit être correct dans les six langues, et chaque copie de la Convention (environ 300) doit être lue et certifiée individuellement par le conseiller juridique. L'UNESCO est sur le point d'achever ce processus. Trente instruments de ratification sont exigés pour son entrée en vigueur, ce qui interviendra le premier jour du mois qui suit le dépôt du trentième instrument. En d'autres termes, pour que la Convention soit applicable à l'ouverture des Jeux olympiques de Turin, trente instruments doivent être déposés au 31 décembre. Il se dit convaincu que la Convention entrera en vigueur en 2006. On perçoit de la part des gouvernements une volonté manifeste de maintenir l'élan actuel en faveur de la lutte contre le dopage. Toutefois, le processus de ratification, d'acceptation et d'approbation ou d'adhésion ne peut pas être hâté. Ce processus doit respecter les dispositions constitutionnelles particulières à chaque pays. Selon les dispositions constitutionnelles, la convention nécessitera une approbation présidentielle, une approbation parlementaire, l'approbation d'un comité sélectionné ou d'un sénat, une nouvelle loi, une consultation de plusieurs juridictions. La Suède a déjà déposé son instrument de ratification, qui a été signé, ratifié et expédié par le ministre Affaires extérieures le 27 octobre. Obtenir cela huit jours après l'adoption de la Convention est un autre record pour l'UNESCO. En terme de mise en application, l'UNESCO sera occupée en 2006. Après la mise en vigueur de la Convention, l'UNESCO devra procéder à la réunion de la Conférence des parties responsable de l'adoption des règles de procédures, d'élaborer un cadre sérieux de surveillance et de s'entendre sur les critères de dépenses du fonds volontaire. L'UNESCO a également anticipé une coopération étroite avec l'AMA, pour ce qui est de la Conférence des parties, et comme organisation conseil à cette conférence, et prévoit d'établir un partenariat avec l'Agence dans les secteurs de l'éducation et de la formation du personnel.

Il a le plaisir de remettre à l'AMA le texte d'une Convention qui bat tous les records, une Convention qui fera progresser la lutte contre le dopage dans le sport et qui permettra à tous les gouvernements du monde de poursuivre leurs activités antidopage de manière coordonnée dans le soutien du Code.

LE PRÉSIDENT remercie M. Marriott-Lloyd et précise que la Convention sera un élément essentiel des archives de l'AMA.

LE PROFESSEUR DE ROSE voudrait poser une question concernant les Antilles néerlandaises. Ce pays a été décrit comme non respectueux du Code dans les Amériques, et pourtant il a payé ses contributions. Comment est-il possible qu'il ait payé ses contributions tout en n'ayant pas signé la Déclaration ?

Il a vu également que certain pays n'avaient versé qu'une partie de ce qu'ils devaient. Par exemple, le Mexique a payé seulement une portion de ce qu'il doit. Comment cela est-il pris en considération ?

MME JANSEN répond qu'un pays n'a pas nécessairement besoin d'avoir signé la Déclaration de Copenhague pour acquitter son dû à l'AMA. Certains pays ont payé et ont signé ensuite.

Quant à la deuxième question, la manière dont l'AMA enregistre les paiements sur son site Internet précise que le pays a fait un versement. L'AMA enregistre ce qui a été versé et également ce qui a été facturé.

M. REZGUI se réfère à ce que le membre nigérian a mentionné, qui est qu'une réunion africaine aura lieu à Alger à la fin du mois en vue de la préparation des Jeux

africains de 2007. La réunion offrira une occasion supplémentaire d'attirer l'attention de tous les gouvernements et des représentants du Mouvement sportif sur l'importance de la ratification de la Convention le plus tôt possible.

M. REEDIE explique qu'en terme de ratification rapide, il estime qu'il pourrait être utile que l'AMA propose un classement des pays pour lesquels la ratification sera plus facile que d'autres dans la mesure où il est vraiment important que la Convention entre en vigueur. Si l'AMA disposait de cette information, elle pourrait agir en invoquant l'urgence.

M. FARLEY informe le Conseil de fondation que les quatorze ministres des Sports de la région de la CARICOM se sont réunis après la réunion de l'UNESCO à Paris pour discuter de l'application de la Convention. Ils ont convenu que la région engagerait un conseiller général de la CARICOM pour donner des avis juridiques communs aux pays membres et faire accélérer la ratification. Il espère obtenir confirmation des dates de ratification des pays concernés, et on s'est entendu à la réunion pour que les pays se fixent le 31 décembre comme date limite, parce que, pour l'ensemble des pays de la CARICOM, la procédure de ratification revient au cabinet et elle est donc soumise à la confirmation du ministre de la justice, aidé du conseiller général de la CARICOM, ce qui est relativement simple. C'est pourquoi ces pays souhaitent faire partie des trente qui permettront la mise en vigueur.

M. KALTSCHMITT déclare que, parfois, la ratification est lente du fait de la bureaucratie dans certain pays. Si un pays fait partie de l'UNESCO et est signataire d'une Convention, il accepte immédiatement cette Convention. Dès lors, la ratification devrait être plus facile. Il estime que l'AMA devrait lancer un certain type de campagne de sensibilisation des gouvernements et des personnes, comme lui, en relation avec les gouvernements, pour les inciter à la ratification. Cela ne devrait pas être si difficile.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST estime approprié, et c'est un privilège de prendre la parole pour exprimer de la gratitude aux gouvernements et à l'UNESCO au nom du Mouvement olympique, pour la procédure rapide utilisée dans l'élaboration et l'adoption de la Convention. Le Mouvement olympique est très heureux qu'elle ait été instaurée et qu'une nouvelle ère puisse se développer pour l'AMA et la lutte contre le dopage dans le sport. Connaissant la bureaucratie dans son propre pays, il est convaincu que de nombreux autres pays le rejoindront pour obtenir la ratification de la Convention.

M. FASULO se réfère aux engagements pris pour que les sports parviennent au respect du Code aux Jeux olympiques de 2004 à Athènes, et aux Jeux olympiques de 2006 à Turin pour les gouvernements. De toute évidence, le temps est court pour la somme extraordinaire de travail à réaliser en vue d'une ratification. Hormis les trois petits alinéas qu'il a vus sur la présentation indiquant l'action de l'AMA pour accélérer la procédure, et qui mentionnent une initiative du CIO, c'est le Mouvement sportif qui est en fait en train d'aider les gouvernements à réaliser l'objectif. Quelqu'un peut-il l'aider à comprendre ce qui est fait et ce qu'on prévoit de faire, sachant le niveau de pression et d'intérêt que l'AMA a fait peser sur les sports avant les Jeux olympiques d'Athènes ? Il veut espérer qu'il en sera de même pour les gouvernements.

M. CABORN explique que le 19 septembre, a eu lieu une réunion des ministres des Sports de l'Union européenne, au cours de laquelle neuf des vingt-deux ministres présents ont déclaré qu'ils ratifieraient avant la fin janvier, quatre ont précisé qu'ils ratifieront avant les Jeux olympiques de Turin, et les autres ratifieraient en 2006. Il estime qu'il s'agit d'une indication claire que beaucoup de travail a été fait de la part de l'Union européenne pour parvenir à ce résultat.

M. MIKKELSEN déclare que tous les représentants des gouvernements font de leur mieux pour obtenir la ratification dès que possible. Il pense que le Conseil de fondation sera heureux de savoir que le verre est à moitié plein et non à moitié vide. Il s'agit d'un moment historique et d'un record mondial, en terme d'application d'une Convention de l'UNESCO. Cent vingt pays l'ont adoptée et personne ne s'y est opposé, ce qui montre un engagement à cent pour cent de la part des gouvernements. Ils sont engagés à faire

aboutir le processus, pour faire en sorte que la Convention soit en vigueur aux Jeux olympiques de Turin. Néanmoins, différents systèmes signifient diverses méthodes de ratification. Un certain nombre de pays respecteront le délai de février 2006. Son propre pays sera l'un d'entre eux. Il espère que l'on se montrera compréhensif, car les pays dans leur ensemble font tout ce qu'ils peuvent pour ratifier, et tout retard n'est pas un manque de volonté, mais peut simplement résulter d'une constitution particulière qui rend nécessaire la participation du parlement national de manière plus large. Ceci signifie qu'on ne parviendra pas nécessairement à la ratification par trente pays avant la fin de l'année, mais il espère qu'on y parviendra avant février 2006. Afin de montrer que les gouvernements ratifieront, l'envoi d'une lettre à l'UNESCO indiquera si oui ou non les gouvernements ont la capacité de ratifier. Il a proposé que tous les États membres informent le directeur général de l'UNESCO dès que possible du jour possible de la ratification, ou au moins de la procédure de ratification. Plusieurs pays ont déjà envoyé cette lettre à l'UNESCO parmi lesquels l'Espagne et le Royaume-Uni. Il invite tous les pays à rédiger cette lettre avec copie à l'AMA, afin que les pays fassent connaître leur volonté de ratifier la convention dès possible. Il estime que cela serait également acceptable pour le Mouvement sportif comme démonstration du respect de la Déclaration de Copenhague.

M STOFILÉ voudrait rappeler aux membres du Conseil de fondation qu'en mai on a demandé aux représentants des gouvernements de faire en sorte qu'en octobre une majorité des pays puissent accepter la Convention. Ils ont donné leur parole et se sont exécutés. Les gouvernements ont de nouveau promis et expliqué leur logistique qui empêchait de pouvoir le faire plus tôt. Il estime que lorsque les choses sont faites rapidement par les gouvernements, ils sont accusés d'être non démocratiques et autocratiques, et lorsqu'ils agissent démocratiquement ils peuvent également être accusés d'être dilatoires. C'est une approche injuste. Les organismes publics sont différents d'un pays à l'autre. On ne pouvait s'attendre en aucune façon à une uniformité en réponse à la Convention. Ceci a été indiqué dès le début et il estime qu'on devrait faire confiance aux gouvernements de bonne foi, comme on leur a fait confiance jusque là. Il estime que trente pays soumettront leur instrument dans le respect des délais impartis, même si on ne pourra pas obtenir que tous y parviennent. Ceci est pratiquement impossible.

LE PRÉSIDENT estime qu'il y a un certain nombre d'aspects importants pour le Conseil de fondation et les partenaires représentés autour de la table. L'UNESCO a agi avec une remarquable célérité pour accomplir la négociation et l'adoption de la Convention, mais celle-ci, en tant que telle, n'entrera pas en vigueur tant que trente pays ne l'aient pas ratifiée. Cela ne pourrait que provoquer une immense déception si les gouvernements du monde entier ne pouvaient pas trouver trente pays sur deux cents pour ratifier la Convention avant le 31 décembre. L'entrée en vigueur de la Convention à temps pour les Jeux olympiques de Turin a été demandée par les gouvernements, c'est le programme qu'ils se sont fixés. Ils ont déclaré que cela ne serait pas possible avant les Jeux olympiques d'Athènes et le Mouvement sportif l'a admis. Il est, en effet, plus complexe pour les gouvernements d'agir que pour les organisations sportives. Cela dit, ce n'est pas une surprise. On n'a pas attendu le 19 octobre pour entendre parler pour la première fois d'une Convention internationale. Il espère qu'un travail préparatoire suffisant a eu lieu dans suffisamment de pays pour qu'il soit possible d'aller à Turin et déclarer que les deux parties des partenaires ont réalisé les engagements auxquels celles-ci avaient souscrit à Copenhague. L'AMA va dédier un mur de reconnaissance : les trente premiers de tous les pays qui auront ratifié la Convention à temps pour qu'elle puisse être appliquée aux Jeux olympiques figureront sur ce mur de reconnaissance installé dans les locaux du siège de l'Agence. Il espère que, parmi les gouvernements qui connaissent le processus un sens d'urgence va se développer, et qu'ainsi au moins trente pays ratifieront la Convention, afin qu'il soit possible d'aller aux Jeux olympiques de Turin et déclarer que la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport est en vigueur.

Il exprime les remerciements de l'AMA au directeur général de l'UNESCO pour son rôle directeur et sa capacité à maintenir chacun à bonne allure. Le directeur général

s'était mis en première ligne en s'engageant et il a atteint son objectif, ce dont l'AMA lui est très reconnaissante.

DÉCISION

Le compte rendu sur la Convention de l'UNESCO est noté.

8.7 Fédérations internationales

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL prend la parole en l'absence de M. Moser. Il rappelle la date de la prise de fonction du nouveau directeur après la démission de M. Dielen et précise que le rapport écrit est disponible. L'AMA maintient une liaison avec les Fédérations internationales à la suite du départ de M. Dielen. Un groupe de membres du personnel de l'AMA se rendra à Lausanne en décembre pour rencontrer autant de Fédérations internationales que possible, envisager les questions pratiques et faire en sorte de poursuivre ce qui a trait à la gestion des résultats, par exemple. Ceci est fait en préparation du symposium annuel des Fédérations internationales, qui aura lieu à Lausanne à la fin mars 2006. L'AMA invitera toutes les Fédérations internationales à envoyer du personnel responsable des programmes antidopage pour discuter de questions d'intérêt commun. Il pense qu'au moment de sa prise de fonction, M. Moser aura matière à rapporter à la prochaine réunion.

M. REEDIE déclare que ce symposium sera une occasion idéale pour les deux groupes de s'asseoir autour de la table et de traiter le même problème.

DÉCISION

Le compte rendu sur la liaison avec les Fédérations internationales est noté.

8.8 ADAMS – Système d'administration et de gestion antidopage

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA a travaillé avec assiduité pour mettre en œuvre un nouveau système de gestion des nombreuses tâches de l'AMA.

M. BIRDI précise que son rapport figure dans le dossier des membres. Il aimerait montrer aux membres par une brève présentation combien il est simple de se servir d'ADAMS. La mise au point du système, elle aussi, a été facile. En revanche, on peut prévoir des difficultés d'application, et certains points qu'il va aborder porteront sur ces difficultés. Quant à l'utilisation d'ADAMS, elle sera très aisée, et on pourra y accéder de partout dans le monde, pour autant qu'on dispose d'une connexion à Internet. Il s'agit d'un système modulaire, qui permettra aux organisations qui le souhaitent de faire usage d'une partie ou d'une autre. Par exemple, si une organisation n'a rien sur la planification de la répartition des contrôles, elle pourra reprendre cette partie du système. De même pour les AUT, le contrôle du dopage, etc. Les organisations pourront également scanner des documents pour les intégrer dans ADAMS, afin que, si elles n'ont pas le temps d'en saisir les données, elles puissent simplement ajouter les documents. Enfin, il va montrer que les craintes en matière de sécurité et notamment de sécurité, des données, ont été prises en compte de manière satisfaisante.

ADAMS se compose de trois parties : la construction du système, les parties légales du système et le système proportionnel. Les deux premières parties sont réalisées. En ce qui concerne la fonctionnalité de base, ADAMS comprend quatre vastes modules : les informations sur la localisation, la gestion des AUT, le centre d'information et le contrôle du dopage.

Les informations sur la localisation ont reçu les félicitations d'un certain nombre de personnes comme étant peut-être le meilleur système jamais vu ou avec lequel on ait travaillé. Il permet aux sportifs ou toute personne choisie par les sportifs d'intégrer des informations sur la localisation dans le système. Cela présente l'avantage de permettre

des vérifications exactes, des notifications aux sportifs et des modifications. Cela autorise des recherches et l'impression de rapports.

La gestion des AUT permet la soumission en ligne des AUT. On peut faire un lien entre les AUT et les résultats d'analyse anormaux.

Le centre d'information est peut-être la partie la plus importante d'ADAMS car il permet aux utilisateurs de partager des données de contrôle du dopage. Grâce à lui, les laboratoires peuvent saisir leurs résultats, et il autorise également le partage des informations relatives aux violations de règle antidopage, aux AUT, aux procédures d'audition. On peut aussi établir une corrélation entre le contrôle du dopage et les résultats de laboratoires et générer des rapports statistiques.

Le module du contrôle du dopage est le dernier module du système. Pour tous les groupes cibles soumis aux contrôles il est possible de disposer de plans de répartition mensuels, trimestriels et annuels, etc., et de disposer de liens avec des informations sur la localisation. On y trouve une procédure de sélection du sportif, ainsi qu'un classement des sportifs. La création et la publication des ordres de missions font également partie du module.

Les quatre modules sont réellement faciles à utiliser. En ce qui concerne la sécurité, il y a trois différents niveaux. Les organisations antidopage ont la tutelle de leurs sportifs. Chaque sportif doit appartenir à une organisation antidopage qui saisit son profil. Ensuite, ces organisations détiennent l'autorité et l'accès aux données du sportif et ont le droit de céder cette tutelle à une autre organisation. Ensuite, il y a l'accessibilité aux informations pour l'AUT et les sanctions. Les sportifs ont un accès très limité au système, qui se restreint à leurs données personnelles, aux informations sur leur localisation, aux informations concernant les AUT et aux résultats des contrôles réalisés. Certaines personnes ont demandé si l'AMA était autorisée à intervenir n'importe où dans le système et à prendre connaissance de tout ce qui y figure sur un sportif. Tout le système est fondé sur le Code mondial antidopage. Si le Code ne permet pas à l'AMA certaines actions, alors ADAMS ne l'y autorise pas.

On a été confronté à des difficultés de technologie et de langues dans certains pays. Le système est disponible en anglais, français et espagnol. L'Association olympique suisse a traduit le guide en allemand. L'AMA tiendra une conférence téléphonique dans l'après-midi avec la JADA pour envisager la traduction en japonais. On l'a informé que l'Iran cherchait à traduire certains des accords, afin de les soumettre aux officiels gouvernementaux pour obtenir le droit de traduction en iranien. La mise en place du système n'est pas simple. L'AMA a décidé que cela devra se faire par partenaire, l'un après l'autre. Elle travaille en équipe pour toucher les partenaires, et la coopération avec l'Agence est indispensable. L'information est disponible sur le site Internet, un communiqué de presse a été publié il y a quelques jours, et tout ce qui relève d'ADAMS, y compris les mises à jour mensuelles, figurera sur le site Internet.

LE PROFESSEUR DE ROSE demande ce qu'il en est de la fin de la première page et du début de la deuxième page du rapport. Les ONAD et les laboratoires ont été mentionnés comme partenaires. Théoriquement, seuls les membres du Conseil de fondation sont les partenaires. Les CNO sont de très importants partenaires, puisqu'ils sont les ONAD lorsque celles-ci n'existent pas. Il propose d'inclure les CNO comme partenaires, qui paraissent quelque peu exclus du système.

M. BIRDI explique qu'il n'a jamais été question d'exclure les CNO. Sa présentation mentionne toujours les CNO mais il les a tous rassemblés ici sous l'appellation d'organisations antidopage. Il fera en sorte de mentionner les CNO individuellement à l'avenir.

LE PRÉSIDENT déclare qu'ADAMS sera un exploit si on parvient à le faire fonctionner.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur ADAMS est noté.

8.9 Standards et harmonisation

8.9.1 Programme de développement antidopage

M. ANDERSEN rappelle qu'il a mentionné la surveillance du respect du Code la matin même et que l'AMA élabore un système de surveillance du respect du Code à travers la gestion des résultats ou le centre d'information pour tous les résultats soumis à l'AMA par les laboratoires accrédités de l'AMA dans le monde entier. Ceci signifie que l'Agence reçoit plus de 2 000 résultats d'analyse anormaux par an. L'Agence stocke chacun d'entre eux et s'assure qu'ils ont tous reçu le suivi approprié.

L'AMA réfléchit également à l'amélioration de la qualité des organisations antidopage. L'AMA élabore des lignes directrices sur différents sujets, tels que la planification de la répartition des contrôles, les informations sur la localisation et les groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles. Un séminaire a eu lieu en Norvège à la fin mai pour rendre les contrôles plus efficaces en étant davantage portés sur la prévention et la détection.

M. KOEHLER déclare qu'il est exigé de tous les pays qu'ils aient une ONAD en vertu du Code mondial antidopage. En l'absence d'ONAD dans chaque pays, le CNO est responsable de la prise en charge des activités antidopage. Quand on examine la Convention de l'UNESCO, on se rend compte qu'il y a plusieurs responsabilités, et il souhaite mettre l'accent sur la question du soutien aux ONAD. Il y a deux partenaires, le Mouvement olympique (ou les CNO) et les gouvernements, qui doivent soutenir les programmes nationaux antidopage. En réalité, les programmes antidopage sont limités dans le monde entier. C'est pourquoi l'AMA a mis au point le programme de développement antidopage pour aider les pays et les régions dans lesquels il n'existe pas ou peu de programmes de contrôles du dopage, pour faire en sorte que tous les sportifs dans tous les pays soient assujettis aux mêmes protocoles et procédures antidopage. Dans le contexte du développement de programmes antidopage et du lancement d'ORAD, l'AMA a lancé deux ORAD, l'une aux Caraïbes et l'autre avec l'ACNOA dans la zone 5 d'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, il existe un projet pilote en Océanie. Les détails concernant les pays et les régions figurent dans le document que les membres ont dans leur dossier. En 2006, l'AMA prévoit d'étendre son réseau d'ORAD. Elle planifie de travailler en Amérique du Sud, en Afrique de l'Ouest, en Asie Centrale et dans le Sud Est asiatique. Les autres régions seront contactées d'ici à 2010. On compte à présent 37 ONAD. En 2005, il y aura trente-sept pays engagés dans cinq ou six ORAD, ce qui fera 113 pays engagés sur une période de deux ans. De 2007 à 2010, tous les pays devraient être engagés dans des programmes antidopage.

Il s'agit de mettre en œuvre les règles antidopage au niveau régional dans toutes les régions concernées, pour qu'elles aient des comités pour l'AUT, des comités de gestion des résultats et des comités d'appel. Un aspect important du projet jusqu'à présent est que les contrôles commencent dès la formation des ACD et qu'un programme d'éducation est lancé immédiatement après la première réunion. Les ORAD qui ont été créées sont donc déjà en train de réaliser ce travail.

Le projet commence par réunir les CNO et les gouvernements autour d'une table pour envisager l'éventualité d'une collaboration et de partager les ressources plutôt que d'avoir un seul grand programme national antidopage. En Afrique, six pays étaient présents avec des CNO et des représentants de gouvernements. Il a été décidé de créer une petite entité pour gérer le processus. La région a donc adopté une approche qui ressemble à celle de l'AMA, selon laquelle chaque pays désigne un représentant pour représenter les intérêts des sports et des gouvernements. Le conseil de l'ORAD au Kenya aura six représentants pour faire avancer le processus. La formation d'agents de contrôle du dopage s'est récemment terminée en Tanzanie, avec deux ACD formés par pays, qui seront envoyés en mission avec la coopération de l'organisation antidopage sud-africaine.

L'AMA a également conclu un partenariat avec l'IAAF dans ce projet pour collaborer en Afrique australe et occidentale. La prochaine réunion comprendra la formation d'un comité pour l'AUT avec des ressources partagées par toutes les régions, une formation pour la gestion des résultats et un mécanisme d'appel sont en cours d'instauration. L'idée à l'origine c'est que l'expertise est limitée dans la région, de même que les possibilités financières. Les pays ont donc meilleur temps de mettre leurs ressources en commun pour assurer des programmes antidopage efficaces. Les autres régions et partenaires avec lesquels l'AMA collabore comprennent la Fédération internationale de netball dans les Caraïbes et l'International Rugby Board dans le projet pilote en Océanie.

L'AMA souhaite que les régions parviennent à s'auto-suffire. La discussion initiale porte donc sur le financement de l'ORAD, d'où l'argent doit provenir et si on peut compter sur une aide bénévole de volontaires. Des soutiens sont déjà accordés, et l'AMA a l'intention d'utiliser ses ressources et de faire agir ses contacts pour aider au financement et à l'appropriation des régions. L'AMA s'est engagée à collaborer avec ces pays pour que les programmes réussissent et soient autosuffisants, et que les sportifs soient contrôlés dans toutes les régions du monde.

Concernant le Mouvement olympique une approche semblable a été adoptée. L'AMA travaille avec les CNO et les gouvernements de tous les pays pour arriver à une approche régionale. Comme déjà mentionné, seules dix des vingt-huit Fédérations internationales d'été proposent des programmes de contrôles du dopage hors compétition, trois Fédérations internationales d'hiver sur sept, et trois Fédérations internationales reconnues sur vingt-neuf. Une approche semblable doit être adoptée pour aider le Mouvement olympique et les Fédérations internationales à développer leurs programmes. L'AMA a rencontré des représentants du CIO, de l'AGFIS, de l'ASOIF et de l'AWOIF pour envisager comment faire progresser le projet et la mise en commun de ressources avec les Fédérations internationales. La réunion a eu du succès, et il a été décidé d'envoyer un questionnaire pour évaluer les besoins. Une fois en possession de toutes les informations, l'AMA explorera les possibilités d'aider les Fédérations internationales à développer des programmes et à partager des ressources. Il souhaite ajouter une chose à son rapport : dans le compte rendu sur les Fédérations internationales, il a été mentionné que l'ASOIF préférerait ne pas envoyer de questionnaire. Cela est dû au fait que l'ASOIF considère que l'AGFIS représente toutes les Fédérations. Les questionnaires sont attendus à la fin de l'année, en vue de commencer le développement de programmes et d'une aide aux Fédérations internationales, au début de 2006.

DÉCISION

Le compte rendu sur le programme de développement antidopage est noté.

8.9.2 Compte rendu d'activité sur les contrôles hors compétition

M. ANDERSEN déclare que l'AMA atteindra les 3 000 contrôles, et peut-être même 3 200 contrôles cette année, ce qui est plutôt un exploit, puisqu'en mai l'AMA prévoyait 1 000 contrôles de moins. On peut compter sur une grande coopération avec les Fédérations internationales, les agences nationales antidopage et un fournisseur commercial indépendant. Il existe par ailleurs des accords avec 16 agences nationales antidopage pour la conduite de contrôles au nom de l'AMA. L'Agence a récemment passé un accord avec la Fédération internationale de volley-ball et elle se réjouit de la compter dans ses rangs. On note une augmentation du nombre des résultats d'analyse anormaux, qui pour beaucoup sont dus à l'augmentation du rapport T/E, mais le nombre des RAA est tout de même en augmentation par rapport à l'an dernier et il est très difficile de savoir pourquoi. Peut-être le contrôle est-il plus efficace ou y a-t-il davantage de dopage. En 2006, l'AMA prévoit le même nombre de contrôles que cette année, mais de manière plus efficace, et dans des régions du monde plus à l'écart, dans lesquelles il n'existe aucun contrôle à l'heure actuelle. La planification de la répartition des contrôles continuera d'être géré en interne, et l'AMA tentera de laisser des agences externes réaliser le reste du travail.

Au nom de l'IPC, M. PASCUAL souhaite féliciter l'AMA et l'encourager à continuer ses contrôles hors compétition, indispensables à de nombreuses organisations, notamment à l'IPC, qui est un organisateur de grandes manifestations sportives de même qu'une Fédération internationale pour des sports paralympiques multiples. Bénéficiaire de la coopération de l'AMA en ce qui concerne les contrôles est essentiel pour l'IPC.

M. REEDIE a un petit point à soulever. S'il a bien compris, l'AMA a l'intention de produire des règles modèles pour les ONAD. Le Code stipule que, s'il n'y a pas d'ONAD dans un pays, c'est le CNO qui doit procéder aux contrôles. Leur intérêt est donc de créer une ONAD. Il connaît trois lieux où un tel processus a été empêché du fait qu'au moment où le CNO a abandonné la responsabilité et l'a transmise à une ONAD, aucun transfert de personnel ou d'informations n'a eu lieu, ce qui a créé une réelle tension dans ces trois cas. Deux sont survenus en Europe et un en Amérique centrale. Le Code est clair sur la question et précise que les organisations doivent coopérer. C'est plus à facile prévoir qu'à réaliser. Il se demande si la transition d'un CNO à une ONAD ne pourrait pas être prévue dans ces règles modèles, avec des recommandations fermes de transfert d'informations pour passer outre ce qui semble n'être que des problèmes de personnalité.

M. FASULO se félicite de constater que le niveau de contrôles hors compétition a été maintenu ou a augmenté. L'une des grandes difficultés demeure le chevauchement des contrôles des ONAD et des Fédérations internationales. Des exemples reviennent constamment d'un contrôle de FI lors d'une manifestation et ensuite, le même jour ou le lendemain, quelqu'un se présente pour déclarer qu'il vient également pour un contrôle, et parfois les échantillons vont au même laboratoire. Les sportifs sont souvent soumis à différentes procédures dans le monde. Par ailleurs, et cela se réfère aux lignes directrices du contrôle avec préavis, il aimerait savoir si l'AMA pourrait aider à clarifier ce que constitue un contrôle manqué. Il semble qu'il y ait une grande différence d'opinion entre les Fédérations internationales sur ce qui constitue un contrôle manqué. Conformément à ces lignes directrices, il serait également important de disposer d'un avis du Comité des sportifs de l'AMA sur l'harmonisation des procédures de contrôle hors compétition. Ainsi, par exemple, quelle marge de souplesse peut-il y avoir dans les lignes directrices pour le contrôle inopiné par rapport au contrôle avec préavis?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST revient sur un point, à savoir les contrôles hors compétition et leur absence dans de nombreux pays. À la fin des années quatre-vingt dix, il a participé à une étude qui a découvert que seules une douzaine ou moins de Fédérations internationales réalisaient des contrôles hors compétition. Il craint qu'après cinq ans d'existence de l'AMA, il ne se soit pas passé grand-chose. C'est très important pour le CIO, car cela signifie que plus de vingt Fédérations internationales ne respectent pas le Code. Cela pourrait-il être élucidé ? Il aimerait savoir ce que l'AMA fait pour rectifier la question.

M. ANDERSEN rappelle à l'intention de M. Reddie que les règles modèles pour les ONAD et/ou les CNO sont disponibles et qu'elles figurent sur le site Internet de l'AMA. Outre ces règles modèles, l'AMA crée des lignes directrices utiles sur la manière d'établir une ONAD, que les organismes soient des CNO ou qu'ils démarrent de rien ou les deux à la fois. Il inclura les éléments des CNO dans le mode d'emploi ou les outils.

Il remercie M. Fasulo de ses commentaires concernant l'augmentation des contrôles. La question du chevauchement est effet une plainte constante. Il espère qu'ADAMS résoudra ce problème, ce dont il est convaincu. L'AMA doit autant que possible coopérer avec les Fédérations internationales et les ONAD, tant que les moyens électroniques pour coordonner les contrôles ne sont pas en place.

Concernant les lignes directrices et la définition des contrôles manqués, l'AMA y travaille également et les révisé en fonction des conseils des partenaires, y compris les avis des Fédérations internationales et de l'atelier des Fédérations internationales qui a eu lieu à Lausanne. Il pense également que c'est une bonne idée de soumettre cela au Comité des sportifs pour lui demander ce qu'il en pense.

Le professeur Ljungqvist a mentionné le manque de contrôles dans de nombreuses Fédérations internationales. Seuls dix des vingt-huit sports olympiques d'été réalisent fréquemment des contrôles, et seulement trois des sept sports olympiques d'hiver. Ce n'est pas suffisant, et M. Koehler abordera la question dans sa présentation.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur les contrôles hors compétition est noté.

8.10 Plan stratégique – indicateurs de performance

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres de se reporter aux documents qui figurent dans leur dossier. Pour information, cela indique la somme de travail effectuée sur une base annuelle. Un plan semblable sera préparé pour 2006.

DÉCISION

La mise à jour des indicateurs de performances du plan stratégique est notée.

9. Divers /Prochaines réunions

M CABORN se réfère à un point qui a été discuté auparavant : la question de la Liste des substances et méthodes interdites et des trois principes sous-jacents. À la réunion des autorités, ce matin, il s'est référé à la difficulté pour l'Union européenne de discuter des trois principes sur lesquels le Code est fondé. Cela a été fait en envoyant des questionnaires à l'ensemble des vingt-cinq pays de l'Union européenne et au deux pays en cours d'accession. Les autorités ont également consulté sur ces trois principes les sportifs de haut niveau par le biais de UK Sport, ainsi que leurs entraîneurs et le personnel d'encadrement. Il ne souhaite pas ennuyer les membres, mais tient simplement à ajouter que si les membres souhaitent obtenir les informations de référence pour toutes les questions posées, celles-ci seront mises à leur disposition. L'AMA entreprendra-t-elle une révision complète des principes du mécanisme ? Alors qu'on va vers 2007, il est opportun de se préoccuper réellement de la question des fondations de l'AMA et du problème tout à fait central des substances améliorant la performance et du poids qui leur est accordé par rapport aux deux autres principes. Il pourrait être très utile que l'AMA se prépare à prendre la tête de cette consultation. La Convention de l'UNESCO est en voie d'application, c'est donc bien le moment de tenir un débat informé afin qu'en 2007 il soit possible d'en proposer un à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, et ainsi de fixer les fondations de l'AMA pour la prochaine période de son existence. C'est donc dans cette perspective qu'il se demande si l'AMA ne pourrait pas se charger de lancer un examen complet et tout à fait consultatif des principes et des mécanismes qui sous-tendent la Liste des substances et des méthodes interdites.

LE PRÉSIDENT estime que cela pourrait certainement entrer dans le large cadre consultatif décrit plus tôt par M. Andersen. On peut discuter de savoir si l'AMA devrait en prendre la tête en proposant les questions ou simplement en s'assurant qu'elles sont soulevées et traitées, quelles que soient les propositions mises en avant à la conférence, mais il lui semble que c'est bien l'occasion toute trouvée. L'AMA aura quatre ans d'expérience du Code et elle déterminera si elle souhaite ou non modifier les fondements de la Liste.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST soutient le commentaire au nom du comité Santé, médecine et recherche. Le comité Liste a débattu de la question, et il attend les contributions des autorités et des partenaires avant de s'engager.

M. WALKER déclare, avec le plus grand respect envers le Président, qu'il ne partage pas son analyse ou interprétation de la situation de la Convention de l'UNESCO, que ce soit ce qu'il a déclaré aujourd'hui ou dans sa lettre aux membres des autorités publiques

le 1^{er} novembre. Il espère réellement qu'à la fin de l'année trente États auront ratifié la Convention. Mais, comme MM. Marriot-Lloyd et Stofile l'ont précisé, les processus nationaux de ratification ne vont pas sans difficultés et contraintes, ce qui signifie que ce n'est pas garanti. Autre point fondamental supplémentaire, il ne partage pas l'analyse du Président parce qu'il ne lui semble pas que les gouvernements aient jamais promis que la Convention entrerait en vigueur à l'ouverture des Jeux olympiques de Turin. Il ne croit pas, en effet, que les gouvernements aient pu faire une telle promesse, car ce n'est pas avant la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2003, s'il ne se trompe pas, qu'il a été décidé par l'UNESCO de préparer cette Convention. Dès lors, les gouvernements pouvaient difficilement avoir fait la promesse qu'une Convention entrerait en vigueur alors même que la décision de la rédiger n'avait pas encore été prise. Ce que les gouvernements avaient promis, c'est qu'ils mettraient en pratique, par le biais d'un instrument international leurs engagements relevant de la Déclaration de Copenhague. Cet instrument international, existe à présent et, à son avis (mais il ne parle que pour lui-même), les gouvernements ont rempli leur engagement, par rapport à la Déclaration de Copenhague

LE PRÉSIDENT déclare que le commentaire de M. Walker a été dûment noté

Une liste des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation a été distribuée aux membres pour qu'ils soient autant que possible informés à ce stade.

Pour la tranquillité d'esprit de M. Gottlieb et des États-Unis, on a beaucoup parlé du fait que les États-Unis avaient doublé leur contribution. Ils n'ont pas doublé leur contribution, mais ils ont répondu à l'AMA qui souhaitait savoir si le versement serait fait à la fin de l'année actuelle. Afin d'aider l'AMA dans sa trésorerie et sa budgétisation, les États-Unis ont proposé de verser une année d'avance et ainsi, dans l'année budgétaire qui vient juste de s'écouler, les États-Unis ont inclus deux ans afin d'être en avance dans le cours de leur propre année budgétaire et ainsi s'insérer au bon moment dans le programme de l'AMA. L'Agence leur en est très reconnaissante.

Deux membres se retirent dans le cours ordinaire des remplacements au Conseil de fondation. Il remercie de leur coopération les représentants de la Corée et du Royaume-Uni qui se retirent à la fin de 2005. Les nouveaux membres viennent de Jordanie et de Finlande, représentant l'Asie et l'Europe.

Une série de dates de réunion révisées a été distribuée aux membres. Le but est de s'efforcer de tirer le meilleur parti d'une suite de réunions dans le cas des rendez-vous de septembre du Comité exécutif et de mai du Conseil de fondation. Une consultation informelle a suggéré qu'il était plus facile aux partenaires de se rendre au Canada pour des réunions le week-end plutôt qu'entre le lundi et le vendredi. La date de la réunion de novembre proposée reste inchangée.

Il remercie M. Howman et son équipe d'avoir préparé des documents de si bonne qualité qui ont permis à l'AMA de passer en revue des questions intéressantes en perdant le moins de temps possible, et il en va de même avec le propre travail de préparation des membres avant la réunion. Cette préparation est l'une des raisons qui ont permis à l'AMA d'accomplir autant en aussi peu de temps. Il remercie les interprètes de leur important travail. Il espère revoir tout le monde en mai 2006.

DÉCISION

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 13 mai 2006. La réunion du Conseil de fondation aura lieu le 14 mai 2006. La réunion du Comité exécutif aura lieu le 16 septembre 2006. La réunion du Comité exécutif aura lieu le 19 novembre 2006. La réunion du Conseil de fondation aura lieu le 20 novembre 2006.

La séance est levée à 15h00.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, QC
PRÉSIDENT DE L'AMA